

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



CAISSE
de
PRÉVOYANCE SOCIALE
SAINT-PIERRE ET MIQUELON





ÉDITO

L'année 2024 aura été, pour la Caisse de Prévoyance Sociale de Saint-Pierre et Miquelon, une année dense et marquée par des avancées concrètes pour la population de l'archipel.

La CPS a versé plus de 76 millions d'euros de prestations toutes branches confondues. La progression de la branche Maladie (+5 %) et de la branche Vieillesse (+8 %) traduit des besoins croissants auxquels nous nous efforçons de répondre avec constance. Le recouvrement des cotisations a progressé pour atteindre 34,6 millions d'euros, contribuant à consolider le financement de notre protection sociale locale.

Au-delà des prestations légales, l'action sanitaire et sociale de la CPS a continué de jouer un rôle important auprès des publics plus fragiles. Avec 1,2 millions d'euros mobilisés au titre du Plan d'action sanitaire et sociale (PASS), la CPS est intervenue autour de trois axes complémentaires : le soutien aux assurés fragilisés par leur état de santé, l'accompagnement des familles et le maintien à domicile des personnes âgées. Ces aides, souvent discrètes, apportent un soutien concret au quotidien de nombreux foyers de l'archipel.

L'année 2024 a également été marquée par plusieurs défis. Le départ de deux médecins libéraux a fortement sollicité notre Centre de Santé, qui a su absorber une hausse de plus de 10 % des consultations tout en maintenant la qualité de l'accueil et la prise en charge des patients.

La CPS a par ailleurs poursuivi le développement de son offre de services. L'ouverture du Carrefour des Familles en mars (qq lignes sur le carrefour), le déploiement de « Mon bilan prévention », l'extension de nouveaux dispositifs comme l'AJPP ou l'AJPA, le lancement du projet d'établissement du Centre de Santé ou encore le renforcement des partenariats avec la Carsat Bretagne, la CPAM d'Ille-et-Vilaine, le NLHS. Autant de signes qui témoignent d'une organisation attentive aux besoins de la population et aux évolutions.

Ces actions sont le résultat d'un travail collectif de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CPS, mobilisés chaque jour au service des assurés de l'archipel.

En 2025, nous poursuivrons cette dynamique à travers plusieurs priorités : le déploiement du projet d'établissement du centre de santé, le renforcement des actions de prévention, l'amélioration continue de l'accès aux soins et accompagnement des plus fragiles. Autant de chantiers qui nous engagent et nous mobilisent collectivement.

Sandrine LEBAILLY-ROBERT
Directrice par intérim
de la Caisse de Prévoyance Sociale
de Saint-Pierre et Miquelon

Sommaire

PARTIE 1 :

La gouvernance et l'organisation de la CPS

- 06 | L'équipe de Direction
- 08 | Les faits marquants 2024
- 10 | Le Conseil d'Administration

PARTIE 2 :

L'offre de service à la CPS

- 14 | Garantir l'accès aux droits et orienter les usagers
- 16 | Protéger votre santé
- 18 | Agir pour prévenir et protéger
- 20 | Accident du travail & maladie professionnelle
- 22 | Accompagner les familles
- 24 | Le Carrefour des Familles
- 26 | Préparer et verser les retraites
- 28 | L'action sociale en soutien aux usagers
- 30 | Le recouvrement des cotisations
- 32 | Le Centre de Santé

PARTIE 3 :

Les moyens à la CPS

- 38 | Les ressources internes
- 40 | Les services supports

PARTIE 4 :

Les résultats détaillés de la CPS

- 44 | Les charges et produits Maladie
- 46 | Les charges et produits AT-MP
- 47 | Les charges et produits Famille
- 48 | Les charges et produits Vieillesse
- 49 | Les charges Action Sociale
- 50 | Les paramètres salaires Cotisations



PARTIE 1 :

La gouvernance et l'organisation de la CPS.

06 | L'équipe de Direction

08 | Les faits marquants 2024

10 | Le Conseil d'Administration

L'équipe de direction.

La Caisse de Prévoyance Sociale de Saint-Pierre et Miquelon est un organisme de Sécurité Sociale qui exerce une mission de service public.

LE CODIREL

Composé des agents de direction, du médecin conseil, du fondé de pouvoir et du responsable des ressources internes, le Comité de Direction Élargi (CODIREL) se réunit de manière hebdomadaire.

Il définit la stratégie, pilote le fonctionnement de l'entreprise, coordonne les activités, gère les ressources.

L'ANNÉE 2024

En début d'année 2024, le Docteur REVELLE a assuré la continuité du service médical avant la prise de fonctions au 1^{er} mars du Docteur MUNOZ, nouveau médecin conseil de la CPS.

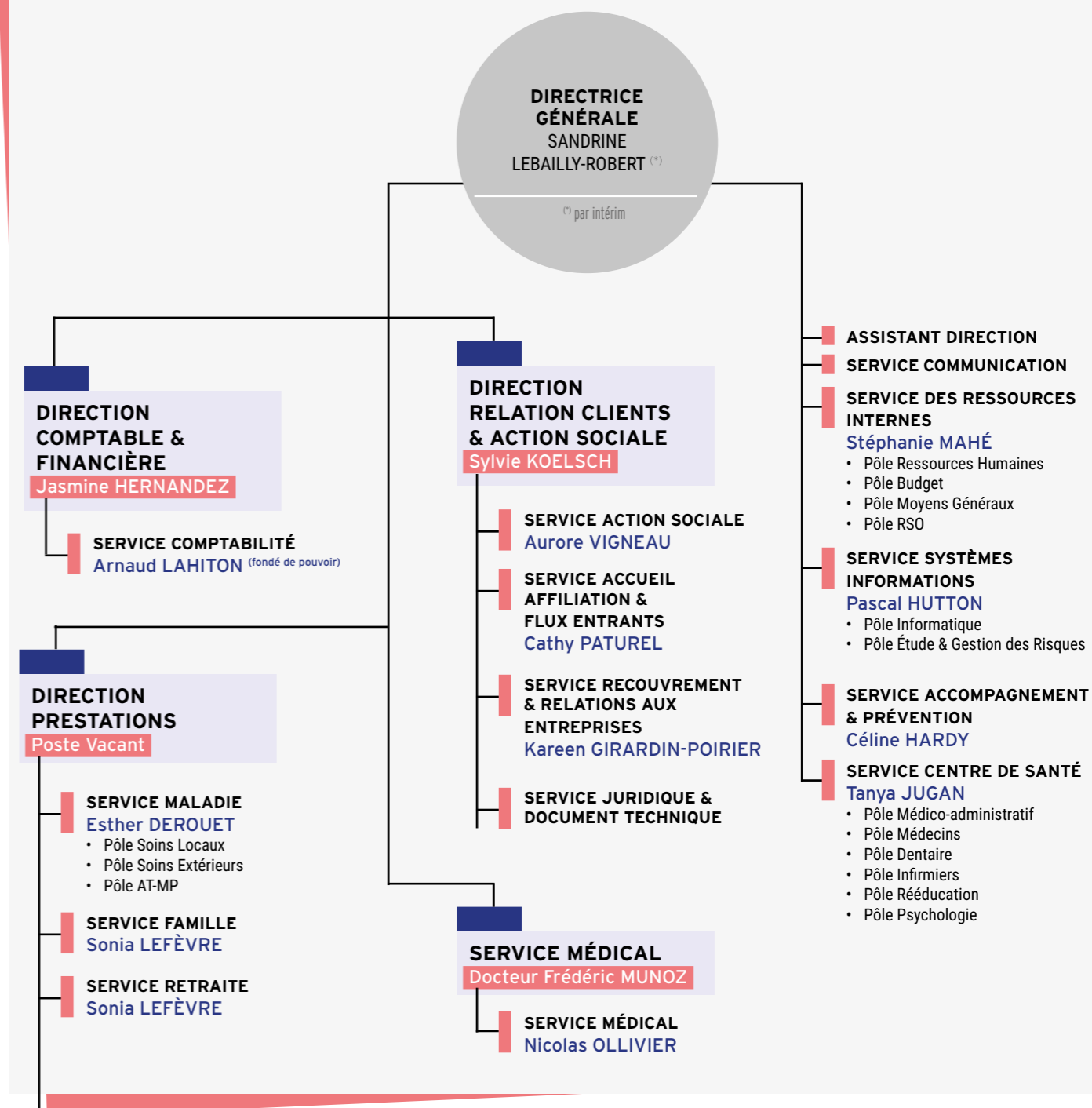
L'année a également été marquée par plusieurs projets internes importants : l'accompagnement des managers dans leurs pratiques, le déploiement de la démarche RGPD.

DES PARTENARIATS FORTS

La CPS veille à entretenir des relations régulières avec ses partenaires locaux, mais également nationaux et internationaux.

Ces bonnes relations ont conduit en 2024 à des rencontres officielles avec nos partenaires de la région terre-neuvienne de santé (NLHS), mais aussi avec nos partenaires nationaux (participation à la conférence interrégionale des CAF en Guyane, rendez-vous à la DSS, mission de la MICOR...). Des partages d'expérience et des expressions de nos besoins indispensables pour que la CPS puissent répondre aux spécificités de l'archipel.

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CPS AU 31 DÉCEMBRE 2024



Au 31 décembre 2024, le nombre de salariés à la CPS était de 101, dont 76% de femmes et 24% d'hommes, répartis sur 4 sites (le siège de la CPS, le centre de santé, le service d'action sociale et l'annexe de la CPS à Miquelon).

Les faits marquants de 2024.

Revalorisations sociales

Application des nouvelles cotisations vieillesse, des pensions, minima sociaux et plafonds famille ;

Extensions de 3 prestations

Déploiement de l'AVPF, de l'AJPP et l'AJPA sur le territoire ;

RGPD

Début de travaux de mise en conformité en matière de protection des données avec l'appui du cabinet AESATIS ;

Partenariat avec MSPU

Signature d'une convention avec la MSPU de Rennes pour faciliter l'accès aux soins des assurés en evsan à Rennes et de leurs accompagnateurs.

Revalorisations

Les pensions d'invalidité, l'ASI, les prestations AT-MP et la BMAF servant au calcul des prestations familiales sont revalorisées ;

Indemnités Évasan

Les indemnités journalières forfaitaires pour les bénéficiaires d'une Évasan sur Paris sont revalorisées.

Départ de 2 médecins libéraux

Ce départ a un impact direct sur l'activité du Centre de Santé ;

BSI

Première participation de la CPS au baromètre social institutionnel (BSI) des organismes de sécurité sociale ;

Cellule Territoriale PDP

Mise en place de la cellule territoriale de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) avec la MTA, France Travail et CAP Emploi Manche.

Partenariat Carsat Bretagne

Signature d'une convention de partenariat avec la Carsat de Bretagne pour accompagner la CPS sur les actions prévention des risques professionnels.

Projet d'établissement

Lancement, avec l'appui d'Opta-S, du projet d'établissement pour le Centre de Santé afin de définir les orientations futures au service des patients de l'archipel.

Téléconsultations

Signature d'un avenant avec le NLHS pour la réalisation de téléconsultations post-Évasan vers Saint-Jean (TN) ;

Orthophonie

Reprise de l'activité d'orthophonie grâce au recrutement d'une professionnelle au Centre de Santé

Mon bilan prévention

Mise en oeuvre du dispositif « Mon bilan prévention » : un rendez-vous avec un professionnel de santé pour accompagner les assurés à des âges clés de la vie.

Dépistage diabète

Mobilisation de la CPS pour assurer et améliorer le dépistage du diabète ;

Contraception

Accompagnement de l'infirmière scolaire et des sages femmes à l'animation d'un Escape Game sur la contraception conçu par la CPS ;

DUODAY

Première participation de la CPS à cette journée d'inclusion professionnelle pour les personnes en situation de handicap ;

Parcours ALD

Mise en place d'un partenariat avec la CPAM d'Ille et Vilaine pour accompagner le déploiement de la campagne « Aller vers » les assurés en ALD n'ayant pas de médecins référents.

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Soins infirmiers

Déploiement du bilan de soins infirmiers pour les patients dépendants.

Impayés

Signature une convention de partenariat avec la CNAF et la CAF du Loiret pour la gestion des impayés de pension alimentaire ;

Extensions d'une nouvelle prestation

Déploiement de l'AJAP ;

Carrefour des Familles

Ouverture d'un nouveau service et surtout d'un nouveau lieu de la CPS pour accompagner les parents, enfants et professionnels de la petite enfance.

Dépistage

Intervention en milieu scolaire d'une orthophoniste mandatée par la CPS pour mener un dépistage des troubles du langage.

Mon soutien psy SPM

Évolution et simplification du dispositif « Mon soutien Psy SPM » permettant la prise en charge de 12 séances annuelles avec un psychologue sans prescription médicale préalable.

Travail partenarial

Déplacement à Saint-Jean d'une délégation de la CPS pour évoquer la bonne prise en charge des assurés locaux lors d'Évasan vers la province ;

Semaine de l'emploi à la Sécu

Organisation d'une journée dans nos locaux pour faire découvrir nos métiers aux lycéens ;

Octobre Rose

La CPS s'est une nouvelle fois mobilisée aux côtés de l'association locale « Et la vie continue » pour promouvoir les dépistages auprès de la population et des agents.

Convention FFTNL

Signature du renouvellement de la convention de service avec la FFTNL pour l'accompagnement global des assurés en Évasan à Saint-Jean (TN) ;

Convention médicale

Revalorisation du tarif des consultations chez le médecin généraliste à 30 € ;

Forum de l'orientation

Participation du Centre de Santé au forum de l'orientation du Lycée Emile Letournel pour présenter les métiers des soins de ville.

Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la CPS est composé de membres représentant les organisations syndicales, patronales ainsi que des personnalités qualifiées, nommées par le Préfet de l'archipel pour une durée de 4 ans.

CHIFFRES CLÉS



6
SÉANCES
GÉNÉRALES



10
MEMBRES
AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION



1 237 147 €
DE BUDGET
ACTION SOCIALE

6 SÉANCES GÉNÉRALES EN 2024

Le conseil d'administration (CA) s'est réuni 6 fois en 2024.

Dans le **domaine réglementaire et législatif**, il a notamment :

- soumis à l'approbation de la Préfecture des mesures pour revaloriser le montant des indemnités de séjour dans le cadre d'une Evasan.

Dans le **domaine comptable et financier**, il a notamment :

- approuvé les comptes de 2023 ;
- apporté des modifications au budget 2024 ;
- réaffecté les résultats excédentaires de l'action sanitaire et sociale ;
- approuvé le budget de gestion administrative, de la prévention des ATMP et de l'Action Sociale pour 2025 ;

Dans le **domaine de l'action sociale**, il a notamment :

- validé le Plan d'action sanitaire et sociale 2024-2027 ;
- attribué diverses subventions à des associations locales.



RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'organisme. Il a notamment pour rôle :

- d'établir les statuts de l'organisme ;
- de voter le budget de gestion administrative et le budget de l'action sociale (qui sont soumis à l'approbation du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé du budget) ;
- de contrôler l'application par le directeur et le directeur comptable et financier des dispositions législatives et réglementaires ainsi que l'exécution de ses propres délibérations ;
- de nommer le directeur et le directeur comptable et financier (sous réserve de l'agrément ministériel) ;
- de désigner un agent chargé de l'intérim du directeur (sous réserve de son agrément par le ministre chargé de la sécurité sociale).



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

PRÉSIDENTE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
FRANÇOISE LETOURNEL
(CFTC)

VICE-PRÉSIDENT
MAX GIRARDIN
(U2P)

REPRÉSENTANTS DES ASSURÉS SOCIAUX

- Laurie De Arburn (CFDT)
- Clarisse Catrou (CFDT)
- Françoise Letournel (CFTC)
- vacant (CGTFFO)
- vacant (CGT)
- vacant (CFE-GGC)

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

- Roger Hélène (MEDEF)
- vacant (MEDEF)
- Chantal Briand (CPME)
- André Robert (CPME)
- Max Girardin (U2P)
- Patrick Boudreau (TI-U2P)

PERSONNES QUALIFIÉES

- André Pilpré (salariés)
- Xavier Bowring (employeurs)

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (voix consultative)

- Marie Hélène Foky (titulaire)
- Patricia Nicolas (suppléante)

L'ACTION SOCIALE

Le CA s'appuie sur le plan d'action sanitaire et sociale (PASS) regroupant de nombreuses aides individuelles mais aussi collectives, ainsi que sur des prestations de service pour intervenir dans différents champs de compétences :

- l'**axe maladie** (avec des prestations allouées à hauteur de 57 325 €) ;
- l'**axe famille** (avec des prestations allouées à hauteur de 622 545 €) ;
- l'**axe vieillesse** (avec des prestations allouées à hauteur de 557 277 €).

DES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES

Pour mener à bien ses actions, le CA s'appuie sur 5 commissions :

- La commission d'action sanitaire et sociale (réunie 4 fois en 2024) décidant de l'attribution d'aides individuelles du PASS.
- La commission de recours amiable (réunie 2 fois en 2024) examinant les contestations des assurés concernant des décisions administratives.
- La commission des marchés (réunie 1 fois en 2024) compétente sur l'attribution de marchés publics.
- La commission des relations avec les usagers (réunie 1 fois en 2024) œuvrant pour améliorer la qualité du service rendu aux assurés de la CPS ;
- La commission des pénalités financières (nouvelle commission)

FOCUS SUR LES SUBVENTIONS

Le CA soutient financièrement des associations engagées dans le lien social, le maintien à domicile des personnes âgées, des projets intergénérationnels... Pour 2024, :

- **81 061 €** attribués aux associations ASIA, ASSP et ASM dans le cadre de leur agrément « Espace de Vie Sociale ».
- **150 000 €** de subvention de fonctionnement à l'association « Restons Chez Nous ».
- **100 000 €** de subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Restons Chez Nous ».
- **10 000 €** d'aide à l'investissement pour l'association ASIA.
- **5 000 €** de subvention de fonctionnement à l'association « La Réserve » pour le projet « Bulot ».
- **20 000 €** dans le cadre d'un financement pluriannuel (2024-2026) pour la maison d'assistants maternels « Les P'tits Flocons ».



PARTIE 2 :

L'offre de service à la CPS.

14 | Garantir l'accès aux droits et orienter les usagers

16 | Protéger votre santé

18 | Les Évasans

20 | Agir pour prévenir et protéger

22 | Accident du travail & maladie professionnelle

24 | Accompagner les familles

26 | Le Carrefour des Familles

28 | Préparer et verser les retraites

30 | L'action sociale en soutien des usagers

32 | Le recouvrement des cotisations

34 | Le Centre de Santé

Garantir l'accès aux droits et orienter les usagers.

Le service « **Accueil & Affiliation** » de la CPS accompagne les assurés dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits (maladie, famille, retraite) auprès de la CPS (ouverture de droits) comme auprès des autres organismes de sécurité sociale (radiation et transfert des dossiers).

CHIFFRES CLÉS



8 156
SOLLICITATIONS EN SITUATION D'ACCUEIL



1 303
RENDEZ-VOUS FIXÉS



4 703
CARTES DE SÉCURITÉ SOCIALE ÉDITÉES



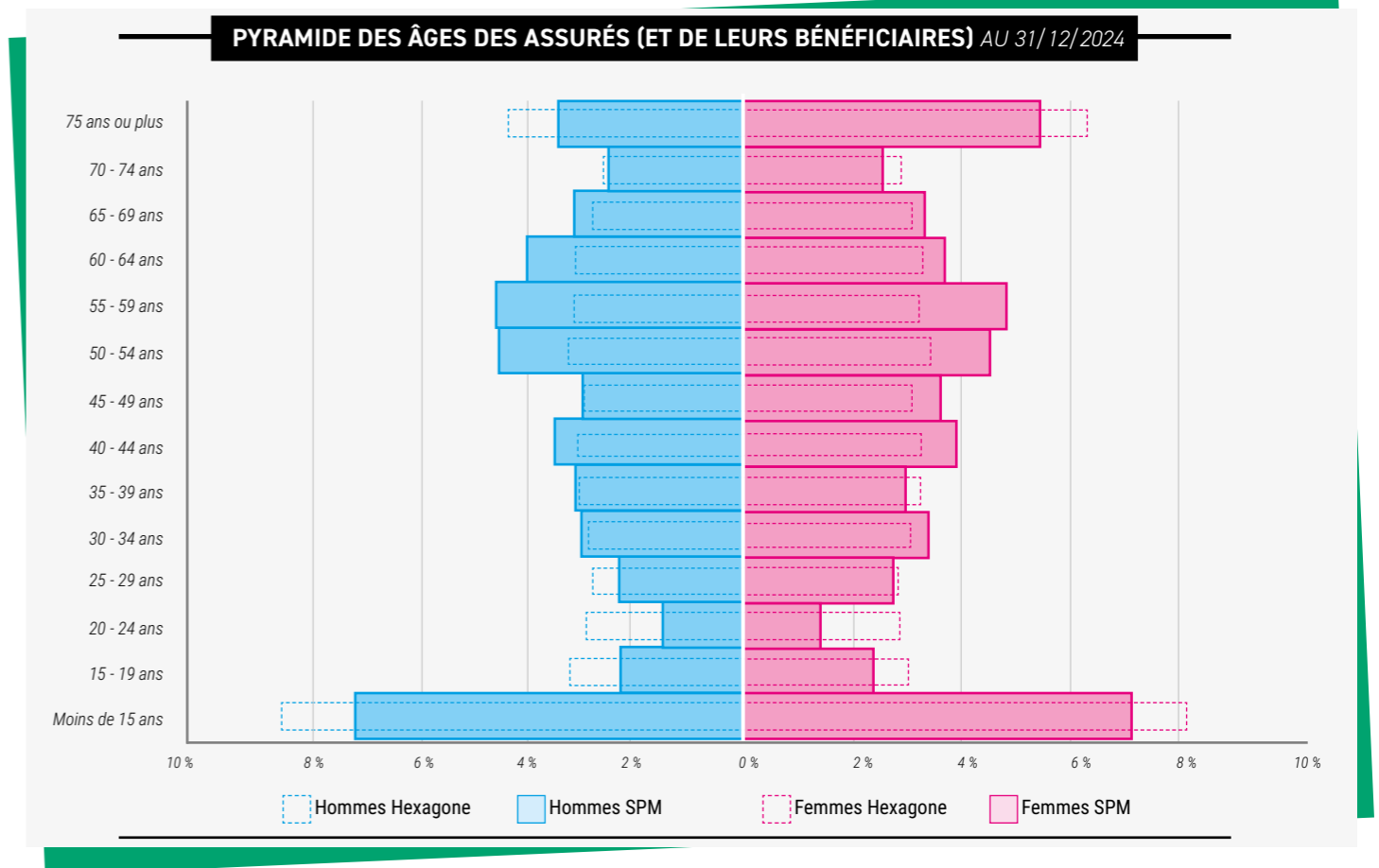
11 568
DOCUMENTS SCANNÉS ET INTÉGRÉS AU SYSTÈME D'INFORMATIONS CPS



L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS

La CPS cherche à accompagner du mieux possible ses « clients ». Elle a ainsi développé au cours des dernières années une démarche attentionnée auprès :

- des futures mamans (37 en 2024) avec la remise de la « mallette Ma-Pa-Ternité » afin de les informer sur la grossesse, la maternité, la paternité et la parentalité, les modes de gardes... ;
- des assurés en ALD en les contactant ou rencontrant pour les informer sur leurs droits (88 assurés contactés pour 22 rencontrés sur rendez-vous) ;
- des personnes en arrêt de travail en contrôlant la bonne complétude des arrêts de travail afin que les assurés puissent être indemnisés dans les meilleurs délais ;
- des insatisfaits en mettant à disposition des assurés un circuit simple de réclamations (32 réclamations déposées par les usagers de la CPS ou du Centre de Santé).



LA COORDINATION DES RÉGIMES

La coordination des régimes entre SPM, la métropole et certains territoires ultramarins permet à la CPS d'avancer les frais médicaux engagés pour des ressortissants d'autres régimes en séjour dans l'archipel. Par la suite, le centre national des soins à l'étranger (CNSE) rembourse ces frais. En 2024, ce sont **157** affiliations au titre de la coordination qui ont été traitées par le service Accueil-Affiliation.

AMÉNAGEMENT ACCUEIL

L'espace d'accueil a fait l'objet de nouveaux aménagements afin d'améliorer la confidentialité des échanges avec les assurés. Ces travaux ont notamment consisté en l'installation de panneaux acoustiques et la délimitation d'une zone d'attente, permettant ainsi de mieux préserver la discrétion des échanges au guichet.

GESTION DES DROITS

Afin d'assurer la mise à jour des personnes assurées par la CPS et leur droits, nos services enregistrent les informations transmises par les entreprises et travailleurs indépendants par le biais des DADS (déclarations annuelles des données sociales). Cette opération effectuée en début d'année a concerné **537 DADS** (pour 5 584 lignes saisies dans l'appli de la CPS).

Tout au long de l'année, la CPS gère l'affiliation des nouveaux arrivants et la radiation des assurés quittant l'archipel. En 2024, ce sont :

- **491 affiliations**
- **517 radiations**



GESTION DU COURRIER

27 519 courriers ont été postés par la CPS, et 35 412 documents ont été triés, distribués et scannés.

Protéger votre santé.

De nombreux services (« **Service Médical** », « **Service Maladie** », « **Service des Soins Locaux** », « **Service des Soins à l'Extérieur** » et « **Service Accompagnement & Prévention** ») au sein de la CPS oeuvrent pour protéger les assurés des risques liés à la santé (maladie, maternité, invalidité, décès).



CHIFFRES CLÉS



54 902 142 €
DE PRESTATIONS ASSURANCE MALADIE VERSÉES



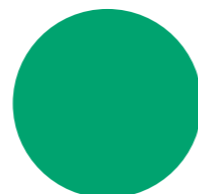
5 934
ASSURÉ(E)S PROTÉGÉ(E)S PAR LA CPS (AU 31/12/2024)



1 022
PERSONNES EN ALD



1 196
ÉVASANS



2 404
ARRÊTS MALADIE (POUR 670 BÉNÉFICIAIRES DU SECTEUR PRIVÉ)

LA BRANCHE MALADIE À SPM

En 2024, la **branche Maladie** représente **68,8 %** du budget global de la CPS. Il s'agit à Saint-Pierre et Miquelon, du principal poste de dépenses de la Sécurité Sociale.

Les prestations versées s'élèvent à **54,9 millions d'euros**, en hausse de +5 % par rapport à l'année précédente.

Le soutien de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) est essentiel pour assurer la protection de la population, avec une subvention annuelle couvrant plus de 80% du budget Maladie de la CPS.

LES SOINS HOSPITALIERS

La CPS attribue une part importante (56% pour cette année 2024) de son budget Maladie pour l'activité hospitalière du Centre Hospitalier François Dunan (CHFD) à travers le versement d'une dotation annuelle de fonctionnement.

Celle-ci a augmenté de **plus de 1.1 millions d'euros** (soit +3,4%) par rapport à 2023.

LES SOINS DE VILLE

Consultation auprès d'un médecin généraliste, soins dentaires, rééducation, soins infirmiers, médicaments... voici en quelques exemples ce que représentent les soins de ville que la CPS prend en charge pour ses assuré(e)s.

En 2024, ces dépenses progressent légèrement (+0.8%) pour atteindre **6 millions d'euros**. Les médicaments constituent le premier poste de dépenses, représentant près de 60% du budget consacré aux soins de ville.

LES PRESTATIONS EN ESPÈCES

Les prestations en espèces permettent de compenser la perte de revenu lorsqu'un assuré est empêché de travailler pour raison de santé : indemnités journalières maladie, maternité ou paternité, ainsi que pensions d'invalidité. Elles représentent près de 5 % du budget Maladie et connaissent une légère baisse de -3,7 % par rapport à 2023.

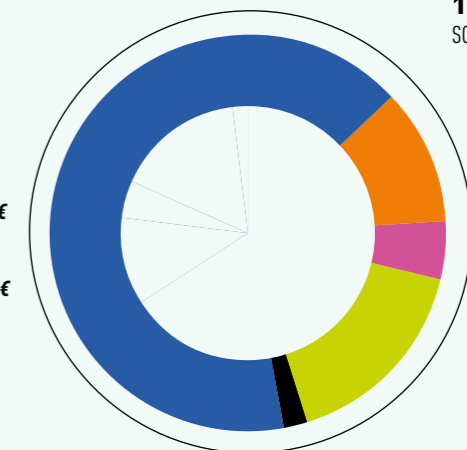
Deux postes concentrent l'essentiel de ces dépenses : la **pension d'invalidité**, qui représente un peu plus de la moitié du budget prestations en espèces (51 %), et les **indemnités journalières maladie**, qui en constituent près de 40 %.

Le nombre d'arrêts de travail a légèrement augmenté par rapport à 2023, tandis que les dépenses liées aux indemnités journalières sont en légère diminution, pouvant s'expliquer par des arrêts d'une durée plus courte ou par des montants d'IJ variables selon les revenus.

RÉPARTITION DES DÉPENSES MALADIE

66% (36 220 421 €)
SUBVENTIONS ÉTABLISSEMENTS

- Dotation Globale Hospitalière (budget général) : **30 932 274 €**
- Dotation Globale Hospitalière (USLD) : **3 174 246 €**
- Maison de retraite : **1 625 657 €**
- SSIAD : **488 244 €**



11% (6 028 996 €)
SOINS DE VILLE

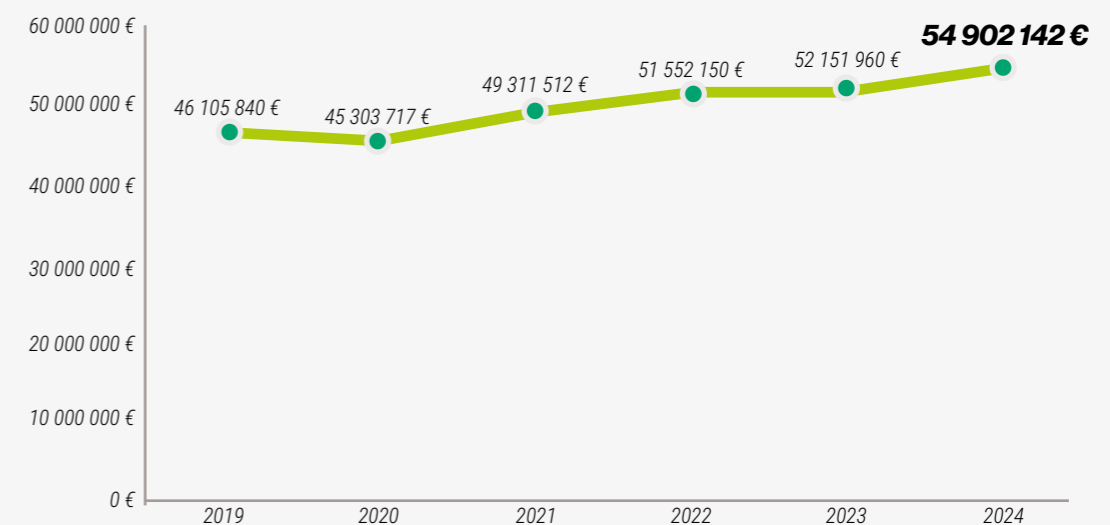
- Médicaments : **3 560 216 €**
- Consultations et visites : **505 799 €**
- Soins infirmiers : **323 222 €**
- Rémunération conventionnelle : **820 342 €**
- autres

4.9% (2 707 859 €)
PRESTATIONS EN ESPÈCES

16.2% (8 890 041 €)
ÉVACUATIONS SANITAIRES

1.9% (1 054 825 €)
AUTRES CHARGES

ÉVOLUTION DES DÉPENSES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES



LES PATIENTS EN AFFECTION LONGUE DURÉE (ALD)

Les soins liés aux ALD bénéficient d'un taux de remboursement plus favorable, afin d'assurer aux patients une meilleure couverture financière pour leur suivi médical. Ces prises en charge concernent des affections chroniques ou graves, nécessitant un suivi prolongé ou des traitements spécifiques, comme le diabète, certaines maladies cardio-vasculaires, cancers ou troubles neurologiques.

En 2024, 1 022 personnes étaient prises en charge au titre des ALD, un nombre stable par rapport à l'année précédente. La CPS poursuit son dispositif « Aller vers... » pour encourager les assurés à désigner un médecin référent : à ce jour, 58 % des personnes en bénéficient. Ce suivi renforcé s'appuiera sur le soutien de la CPAM d'Ille-et-Vilaine, consolidant l'accompagnement des patients en ALD.



Les Évasans.

Le plateau technique médical de Saint-Pierre et Miquelon ne permet pas toujours de prendre en charge certaines consultations ou interventions sur place. Lorsqu'une prise en charge hors territoire est nécessaire, une demande d'évacuation sanitaire (Évasan) est alors formulée par le médecin référent ou un spécialiste en mission, puis examinée en commission médicale.

En 2024, le nombre d'Évasans a augmenté de +11% par rapport à 2023.

CHIFFRES CLÉS



8 747 203 €
DE DÉPENSES
ÉVASAN
POUR 2024



1 196
ÉVASANS
EN 2024



59 %
DES ÉVASANS AVEC
UNE PRISE EN CHARGE D'UN
ACCOMPAGNATEUR PAR LA CPS



73
AFFRÈTEMENTS
POUR UNE
URGENCE VITALE

LE FONCTIONNEMENT DES ÉVASANS

Chaque semaine, la Commission Médicale d'Évacuation Sanitaire (CMES) étudie les demandes d'Évasan soumises par les médecins référents des patients ou les spécialistes en mission. Elle évalue les besoins médicaux, détermine la destination appropriée et statue sur la nécessité d'un accompagnateur. La commission est présidée par le médecin conseil de la CPS et comprend des chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs, spécialistes du CHFD, ainsi que les médecins généralistes du territoire. En 2024, **920** demandes ont été examinées.

LES DÉPENSES D'ÉVASAN

Les dépenses liées aux Évasans se répartissent en trois postes principaux :

- **Transport** (19% des dépenses) : La CPS prend en charge les frais de transport (billet d'avion, de train, de bateau) en fonction de la destination de soins approuvée par la CMES.
- **Soins médicaux** (72% des dépenses) : La CPS couvre les frais médicaux relatifs à la pathologie ayant nécessité l'évacuation sanitaire.
- **Hébergement** (9% des dépenses) : La CPS prend en charge, selon certaines modalités, des indemnités de séjour (IS) aux patients et à leurs accompagnateurs, pour contribuer aux frais d'hébergement.

LES ÉVASANS D'URGENCE

94 % des Évasans ont été programmées et étudiées par la CMES. Les 6 % restants ont été des Évasans d'urgence, organisées à la demande des médecins urgentistes du CHFD. La majorité des 73 évacuations d'urgence ont été dirigées vers l'hôpital de Saint-Jean (Terre-Neuve) via l'affrètement d'un avion.

En 2024, la CPS a pris en charge, à ce titre, des frais s'élevant à 1,9 millions d'euros.

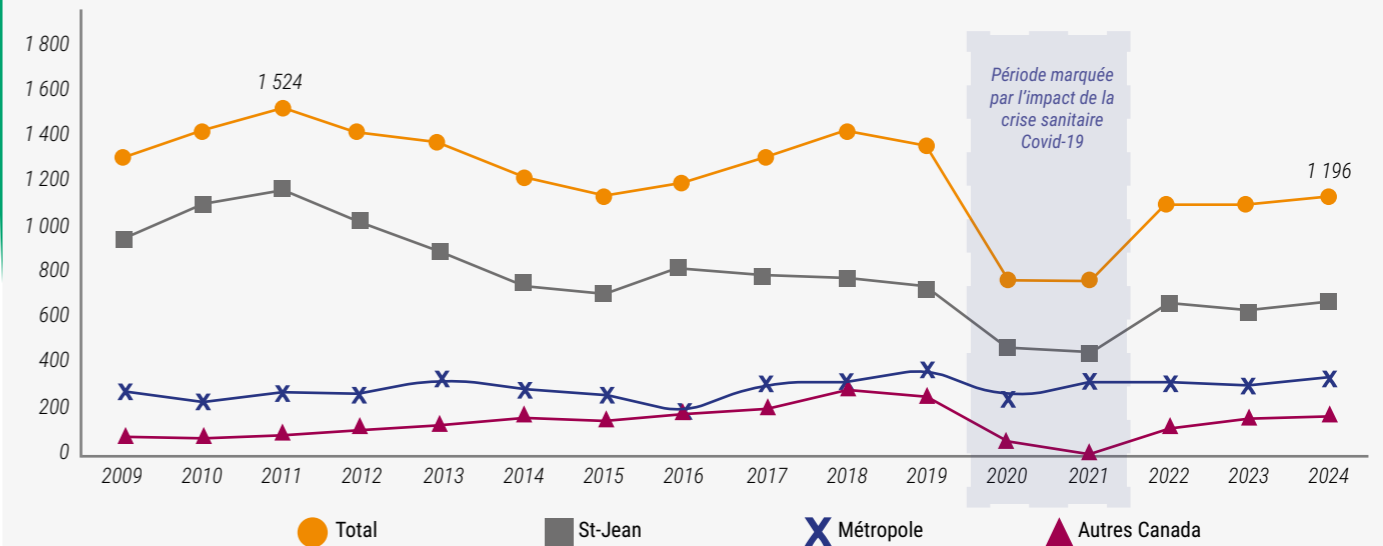


LES PRINCIPALES SPÉCIALITÉS NÉCESSITANT UNE ÉVASAN

Les principales spécialités représentées en 2024 étaient :

- La chirurgie orthopédique : 213
- La neuro-chirurgie : 194
- L'urologie et néphrologie : 137
- La cardiologie et chirurgie cardio-vasculaire : 111
- La gynécologie obstétrique et FIV : 103

ÉVOLUTION DES ÉVASANS PAR SITE



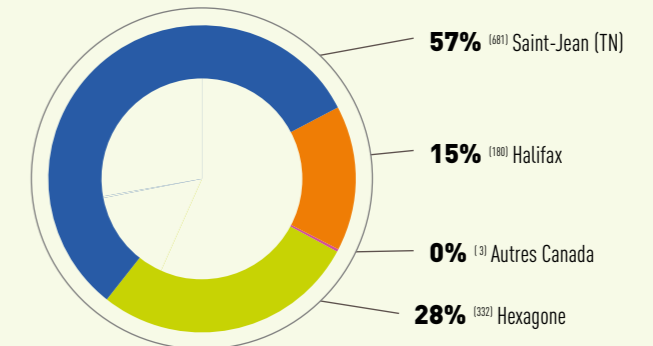
RÉPARTITION DES ÉVASANS SELON DESTINATION

LES DIFFÉRENTES DESTINATIONS

La répartition des destinations des Évasans suit les mêmes tendances que les années précédentes.

Saint-Jean (TN) demeure la principale destination des Évasans (57%) pour des consultations (dans 97% des cas).

Concernant l'Hexagone, on observe que dans 24% des cas, une hospitalisation est programmée.



LA NATURE DES ÉVASANS

Les Évasans sont majoritairement motivées par des consultations spécialisées. Elles représentent 85 % des déplacements, mais comptent pour 57 % des dépenses totales. À l'inverse, les hospitalisations et les passages aux urgences, qui ne constituent que 15 % des Évasans, concentrent près de la moitié des coûts. Cette répartition illustre le poids financier plus marqué des hospitalisations et des prises en charge d'urgence, malgré leur faible volume.



85% DES ÉVASANS EN LIEN AVEC UNE CONSULTATION



9% DES ÉVASANS EN LIEN AVEC UNE HOSPITALISATION



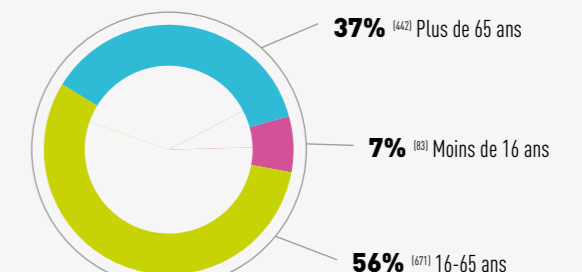
6% DES ÉVASANS POUR UNE URGENCE

LE PROFIL DES PATIENTS

La majorité des Évasans concerne les 16-65 ans, qui regroupent un peu plus de la moitié des départs. Les personnes de 65 ans et plus représentent un peu plus d'un tiers, tandis que les moins de 16 ans restent minoritaires.

La répartition par sexe est, elle aussi, assez équilibrée : les femmes comptent pour 53 % des départs et les hommes pour 47 %.

RÉPARTITION DES ÉVASANS SELON L'ÂGE



Agir pour prévenir.

La Prévention déploie un éventail d'actions de santé publique pour accompagner les assurés de Saint-Pierre et Miquelon vers une meilleure qualité de vie. Que ce soit en matière de nutrition, de prévention des infections, de soutien en santé mentale, ou encore de vaccination et d'hygiène bucco-dentaire. La CPS engage des ressources pour sensibiliser, informer et accompagner les publics concernés. En partenariat avec des acteurs locaux, ces initiatives visent à promouvoir une hygiène de vie saine, à prévenir les maladies chroniques et infectieuses, et à encourager des comportements favorables à la santé.



LA VACCINATION

La vaccination reste un axe fort des actions de prévention.

- La campagne de **vaccination contre la grippe saisonnière** a de nouveau été relayée localement, avec l'invitation de 1 483 personnes, parmi lesquelles 458 ont reçu le vaccin (au total, 700 personnes ont été vaccinées sur l'archipel, dont 242 hors publics cibles) ;
- Dans le cadre de la sensibilisation à la **vaccination ROR**, 38 courriers ont été envoyés aux familles, ciblant les enfants de 11 mois afin de renforcer l'immunité collective contre ces infections.
- Pour encourager la mise à jour des **vaccinations recommandées à 25, 45 et 65 ans**, la CPS a adressé 191 courriers personnalisés à ses assurés en plus de mener une action d'information auprès des professionnels de santé du territoire.

L'ÉDUCATION NUTRITIONNELLE ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

La prévention nutritionnelle figure parmi les actions phares du service. En 2024, **12** interventions en milieu scolaire ont été menées par une diététicienne libérale conventionnée, afin de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire et aux bons réflexes nutritionnels dès le plus jeune âge.

Parallèlement, la CPS a pris en charge plus de **317** consultations de rééducation nutritionnelle, destinées à accompagner les assurés dans l'adoption d'une alimentation adaptée à leurs besoins et à leur état de santé.

En novembre 2024, la CPS a également participé à la campagne de dépistage du diabète, au cours de laquelle **276** personnes ont été dépistées.

DÉPISTAGES DES CANCERS

La CPS a poursuivi l'envoi de courriers de sensibilisation aux dépistages, adressés un mois avant la date anniversaire des personnes concernées. En 2024 :

- **500 courriers** de sensibilisation au **dépistage du cancer du sein**
- **1 065 courriers** de sensibilisation au **dépistage du cancer colorectal**
- **415 courriers** de sensibilisation au **dépistage du cancer du col de l'utérus**

Cette démarche vise à favoriser la participation aux dépistages et renforcer la prévention sur l'archipel.



MON BILAN PRÉVENTION

« Mon bilan prévention » est un nouveau dispositif déployé au dernier trimestre 2024. Il s'agit d'un temps d'échange entre le patient et un professionnel de santé pour faire le point sur ses habitudes de vie, dépister certaines maladies (diabète, cancers, IST...) et mettre à jour ses vaccinations.

Réalisé par un médecin, pharmacien, sage-femme ou infirmier, ce bilan vise à rendre chacun acteur de sa santé. Il est proposé à quatre tranches d'âges clés : 18-25 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et 70-75 ans.

La CPS a lancé la première phase du dispositif en adressant 382 courriers d'invitations aux 70-75 ans et 280 courriers aux 18-25 ans. Les autres publics concernés seront invités progressivement en début 2025.



SANTÉ MENTALE

En 2024, le dispositif « Mon soutien psy SPM » a permis aux assurés de l'archipel de bénéficier d'un suivi psychologique concret et pris en charge par la CPS, avec jusqu'à 12 séances par an. Deux psychologues de l'archipel ont été conventionnés pour participer à ce programme, **681** consultations ayant été réalisées au total, offrant ainsi un accompagnement professionnel dans la prise en charge de troubles psychiques légers à modérés.

En complément, la CPS a mené des actions de sensibilisation aux compétences psychosociales, destinées aux enseignants, aux professionnels de la petite enfance et aux associations sportives, afin de renforcer la prévention et le soutien à la santé mentale dans la communauté.

LA PRÉVENTION BUCCO-DENTAIRE

Le programme M'T Dents favorise la prévention dentaire à des âges clés, avec des rendez-vous proposés aux enfants et jeunes de 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans. En 2024, **424 courriers d'invitation** ont été envoyés aux assurés concernés pour participer aux examens.

En parallèle, des actions de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire sont menées dans les écoles de l'archipel. 41 élèves de CP et 52 élèves de GS ont ainsi participé à ces ateliers, incluant des examens de dépistage bucco-dentaire. Parmi les enfants dépistés en CP, 21 avaient besoin de soins, dont 33 % ont réalisé les soins nécessaires après le suivi des familles. Par ailleurs, 7 examens ont été réalisés pour des femmes enceintes, en lien avec l'évolution nationale du dispositif.

DÉPISTAGES DES TROUBLES DU LANGAGE

Du 23 mai au 13 juin 2024, une campagne de dépistage en milieu scolaire a été organisée pour identifier les enfants en petite section présentant des signes de troubles du langage ou des pertes d'audition. Grâce à cette initiative, 53 enfants ont pu bénéficier de consultations de dépistage.

PARCOURS ATTENTIONNÉS

La CPS propose des parcours attentionnés pour accompagner ses assurés tout au long de leurs besoins spécifiques. Le parcours ALD facilite le suivi des patients présentant des affections de longue durée, la mallette « Ma-Paternité » accompagne les femmes enceintes dans toutes les étapes de la maternité, et le service Diabby soutient les personnes diabétiques avec un suivi personnalisé.

Ces dispositifs permettent d'offrir un accompagnement individualisé et adapté, renforçant la proximité et la qualité du service rendu aux assurés sur l'ensemble de l'archipel.

RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Afin d'accompagner les professionnels de santé dans leur pratique, la CPS a structuré les visites de délégués de l'assurance maladie et le suivi de la vie conventionnelle, facilitant ainsi les bonnes pratiques et les recommandations de santé publique.

En 2024, la CPS a réalisé 30 rendez-vous d'aide à l'installation et prise de fonction professionnelle.

Accident du travail & maladie professionnelle.



La CPS, à travers ses « Service Maladie » et « Service Accompagnement & Prévention » joue un rôle essentiel auprès des assurés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, en assurant le versement d'indemnités journalières, des rentes... tout en soutenant les efforts de prévention des risques professionnels.

LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AT-MP

Les indemnités journalières constituent le principal poste de dépenses de la branche AT-MP, avec **973 974 €** versés en 2024, soit une hausse de +12 % par rapport à 2023. Cette évolution ne reflète pas uniquement une augmentation du nombre d'arrêts de travail (525 en 2024 contre 514 en 2023) mais résulte aussi de plusieurs facteurs déterminants : le niveau de rémunération des salariés concernés, qui influence directement le montant des indemnités, ainsi que la durée des arrêts indemnisés, parfois plus longue selon la nature des accidents.

Les indemnités journalières pour maladie professionnelle, quant à elles, connaissent une forte baisse, passant de 179 517 € à **47 533 €**, liée principalement à la diminution du nombre de bénéficiaires (7 contre 16).

LA BRANCHE AT-MP À SPM

En 2024, la branche **Accidents du travail – Maladies professionnelles (AT-MP)** représente **2,4 %** du budget global de la CPS.

Les prestations versées s'élèvent à **1,89 million d'euros**, en hausse de +3,1 % par rapport à l'année précédente.

L'INCAPACITÉ PERMANENTE

Le versement des rentes d'incapacité permanente constitue le second poste de dépenses, avec **548 387 €** en 2024 (+2,8 %). Ces rentes, attribuées à vie, bénéficient à 175 assurés, soit un chiffre stable par rapport à 2023.

PRÉVENIR LES RISQUES

Au-delà de la réparation, la CPS agit activement pour prévenir les risques professionnels. Elle a attribué **52 206 €** d'aides financières en 2024, destinées à accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention.

- 4 aides attribuées pour la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER),
- 3 aides TOP BTP ont permis à des entreprises du bâtiment d'investir dans du matériel sécurisé ou des formations spécifiques.

CHIFFRES CLÉS



1 895 938 €
DE PRESTATIONS
AT-MP VERSÉES



133
ASSURÉS AYANT BÉNÉFICIÉ
D'IJ LIÉS À UN
ACCIDENT DU TRAVAIL

7
PERSONNES
EN MALADIE
PROFESSIONNELLE

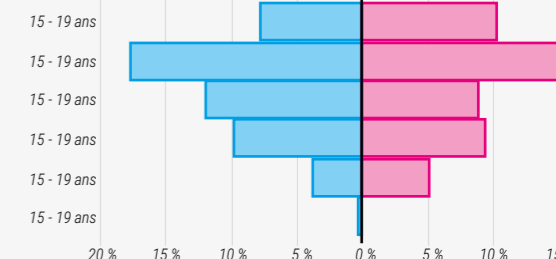
175
BÉNÉFICIAIRES
D'UNE RENTE

PROFIL DES « BÉNÉFICIAIRES »

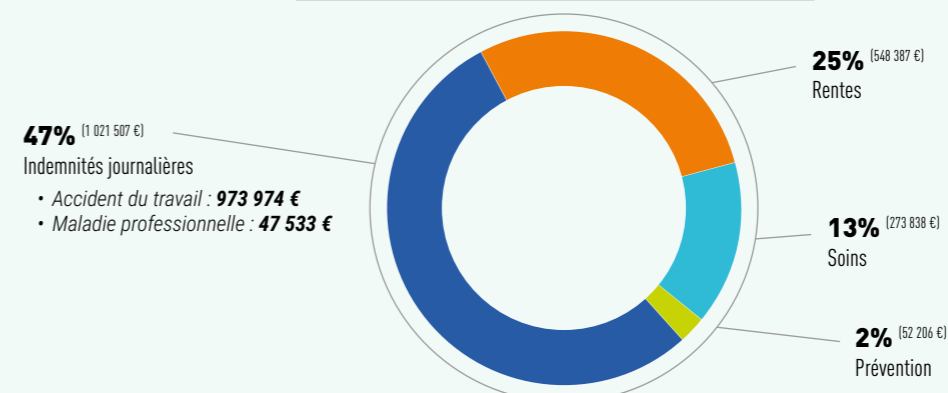
Les arrêts de travail indemnisés concernent principalement des pathologies de l'appareil locomoteur (55 % sont liés à des maladies des os, des muscles et du tissu conjonctif).

Les salariés âgés de 50 à 59 ans concentrent près d'un tiers des dépenses d'indemnités journalières (32,8 %), traduisant une exposition accrue de cette tranche d'âge aux risques professionnels.

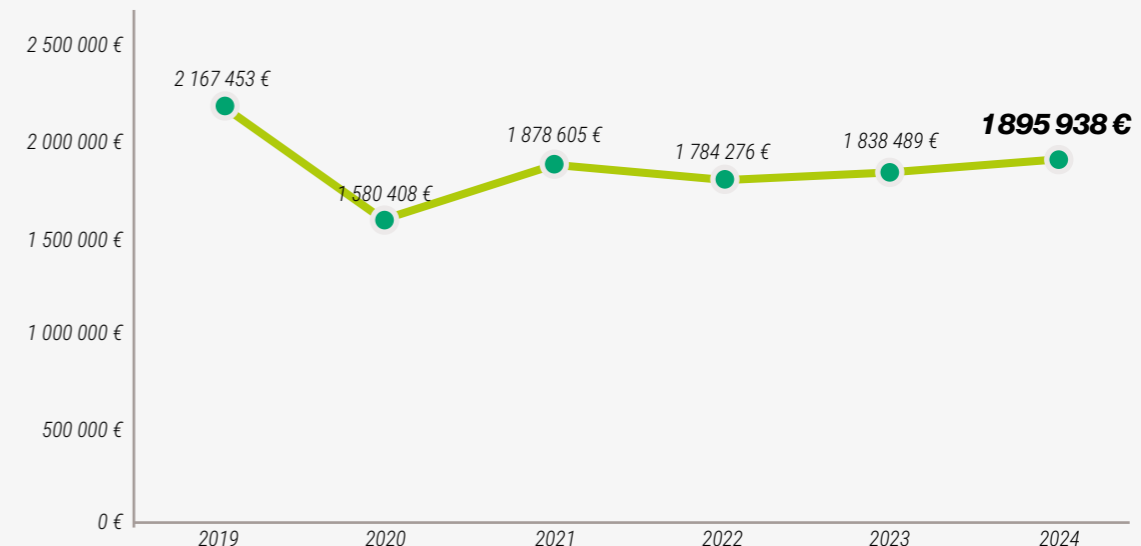
RÉPARTITION DU MONTANT D'IJ AT-MP PAR SEXE ET PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION DES POSTES DE DÉPENSES



ÉVOLUTION DES DÉPENSES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES





Accompagner les familles.

Grâce à des missions similaires à celles des CAF (caisses d'allocations familiales), la CPS via son « Service Famille » soutient les foyers de l'archipel dans leur quotidien. Ses actions visent à aider les familles à accueillir un enfant, à accompagner son développement, et à faire face aux changements sociaux et professionnels qu'elles rencontrent.

CHIFFRES CLÉS



2 727 338 €
DE PRESTATIONS VERSÉES



30
PRIMES À LA NAISSANCE / ADOPTION



394 FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

113 FOYERS BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE AU LOGEMENT

69 BÉNÉFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITÉ OU RSA

LA BRANCHE FAMILLE À SPM

Les prestations de la **branche Famille** représentent **3,4 % du budget de la CPS**, soit **2,7 millions d'euros** en 2024. Leur montant est en hausse de +7,6 % par rapport à 2023, une évolution liée aux revalorisations nationales.

Le nombre de bénéficiaires poursuit une tendance à la baisse, reflet des dynamiques démographiques locales, à l'exception de ceux relevant de l'autonomie, de l'insertion ou du retour à l'emploi, qui progressent légèrement.

ACCUEILLIR UN JEUNE ENFANT

La CPS verse la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), composée de la prime à la naissance ou à l'adoption, de l'allocation de base, du complément mode de garde (CMG) et de la PreParE.

Le montant global dédié à la PAJE atteint 565 824 € en 2024, soit 20,75 % du budget Famille, en légère baisse (-2,8 %). Cette diminution est la résultante d'une baisse régulière des naissances observée depuis trois ans.

ÉLEVER SES ENFANTS, ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Les allocations familiales soutiennent les foyers dans leur rôle parental. Versées à 394 bénéficiaires ayant au moins deux enfants, elles représentent 31,23 % du budget Famille. Leur montant total atteint 851 852 € en 2024, en hausse modérée (+1,45 %).

On peut également rappeler que certaines aides sont versées ponctuellement au cours de l'année. C'est le cas de l'allocation de rentrée scolaire, destinée à accompagner l'achat du matériel pour la reprise des classes.

En 2024, elle a été versée à 112 familles, pour un total de 77 437 €.

AUTONOMIE, INSERTION SOCIALE ET RETOUR À L'EMPLOI

La CPS redistribue des prestations pour le compte de la Collectivité territoriale (RSA) et de la CNAF (prime d'activité, AAH).

En 2024, 773 370 € ont été versés au titre de l'autonomie et de la solidarité, soit une progression de +15,40 %. Cette hausse reflète l'augmentation du nombre d'allocataires constatée depuis deux ans.

LOGEMENT

Depuis 2022, la CPS verse deux aides au logement : l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement sociale (ALS).

En 2024, ces prestations atteignent 191 145 €, en hausse de +27,23 %, et ont été versées à 113 foyers.

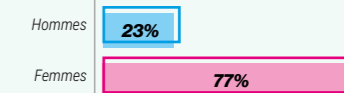
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS FAMILIALES

Les prestations familiales de la CPS sont très majoritairement versées à des femmes. Cette tendance, observée d'année en année, se confirme en 2024 : qu'il s'agisse des allocations familiales, de l'allocation de base de la PAJE ou encore de l'Aeesh, les mères demeurent les principales bénéficiaires. Ces éléments reflètent la place centrale occupée par les mères dans la gestion du quotidien et de l'éducation des enfants sur l'archipel.

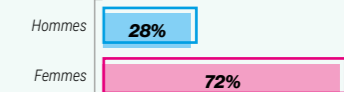
Les prestations de solidarité (Aah, prime d'activité ou Rsa) présentent un profil plus diversifié entre femmes et hommes.

TENDANCE H/F PAR SECTEUR DE PRESTATION

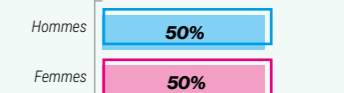
PRESTATIONS FAMILIALES



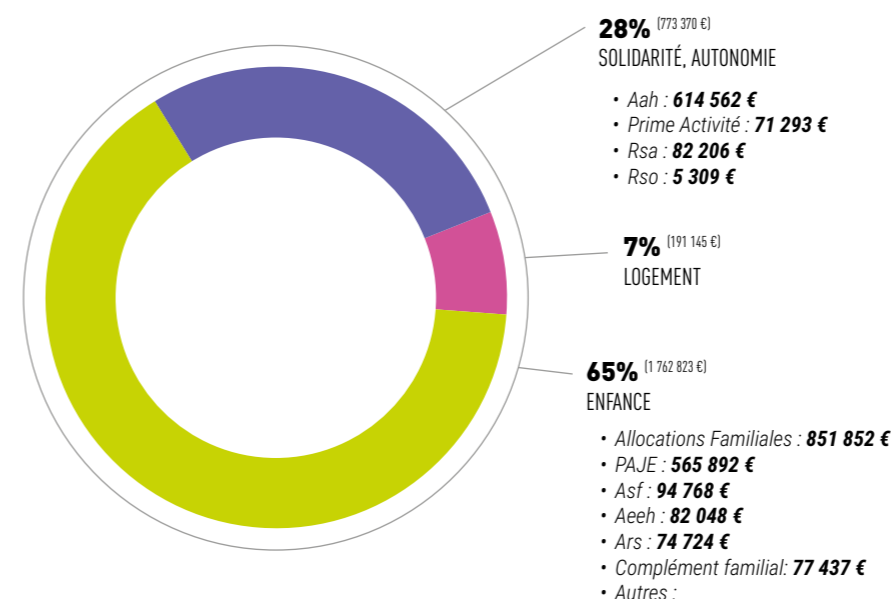
LOGEMENT



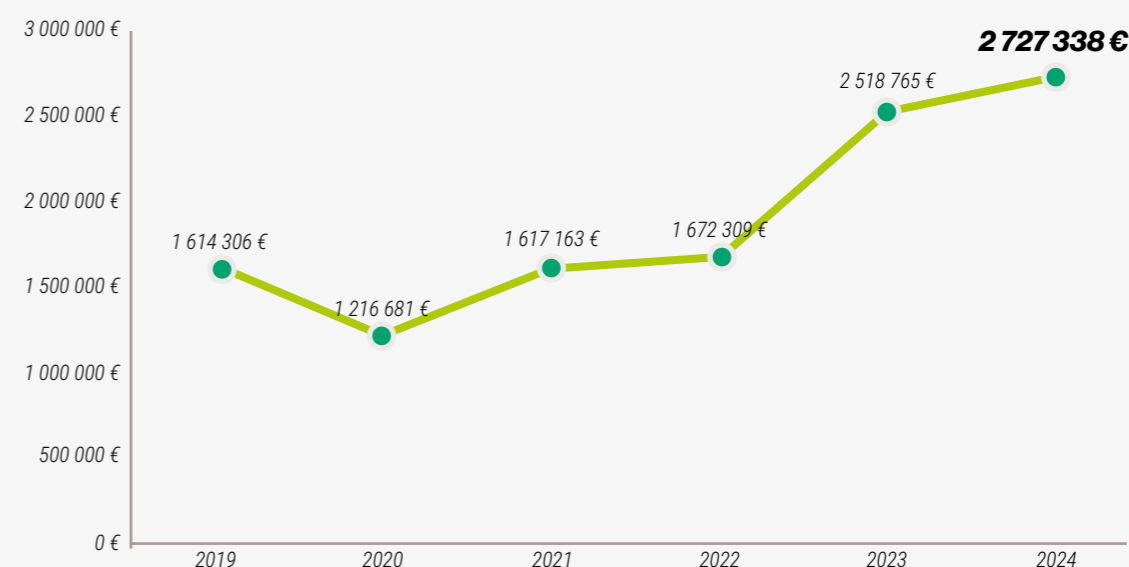
SOLIDARITÉ



RÉPARTITION DES POSTES DE DÉPENSES



ÉVOLUTION DES DÉPENSES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES



Le Carrefour des Familles.

Ouvert en mars 2024, le Carrefour des Familles de la CPS est un lieu d'accueil et de soutien destiné aux parents, aux jeunes enfants et aux professionnels de la petite enfance.

Il propose des ateliers, des temps d'échange et un accompagnement personnalisé pour répondre aux besoins des familles et renforcer le lien social.

CHIFFRES CLÉS



100
ATELIERS RÉALISÉS
À SAINT-PIERRE
ET À MIQUELON



579 + **139** + **302**
ENFANTS PROFESSIONNELS ADULTES RÉFÉRENTS
ONT FRÉQUENTÉS LE CARREFOUR DES FAMILLES ENTRE MARS ET DÉCEMBRE



17
PERMANENCES ADMINISTRATIVES POUR
64 FAMILLES / PARENTS &
30 PROFESSIONNELS ACCOMPAGNÉS

ACTIVITÉS 2024

L'année 2024 a été marquée par la création du Carrefour des Familles et par la mise en place progressive de ses actions. Ouvert en mars, il a développé une programmation structurée d'ateliers, de permanences et de rencontres destinées à accompagner les parents dans leur quotidien, encourager l'éveil des jeunes enfants et soutenir les professionnels de la petite enfance dans leurs pratiques.

Les premiers mois ont permis de déployer une offre variée : ateliers d'éveil pour les enfants de la naissance à six ans, permanences administratives, accompagnement des parents employeurs, appui aux professionnels et temps thématiques autour du développement de l'enfant, de la prévention, de la santé et de la sécurité.

Des actions similaires ont également été menées sur Miquelon grâce à des déplacements réguliers.

UNE PREMIÈRE ANNÉE STRUCTURANTE

Dès septembre, une enquête de satisfaction a été lancée afin d'anticiper les besoins des familles et d'évaluer les premiers mois de fonctionnement. Cette démarche visait à identifier d'éventuels ajustements à apporter pour 2025, qu'il s'agisse de l'organisation des ateliers, des plages horaires ou de l'accueil proposé.

Cette première année a ainsi posé les bases du dispositif et permis de structurer une offre appelée à évoluer progressivement pour répondre au mieux aux attentes du public.



Préparer et verser les retraites.

La CPS, via son « Service Retraite », accompagne à la fois les actifs dans la construction de leurs droits et les retraités dans le versement de leurs pensions.

CHIFFRES CLÉS



17 365 373 €
DE PRESTATIONS VERSÉES



1 880
BÉNÉFICIAIRES D'UNE
RETRAITE PERSONNELLE

267
BÉNÉFICIAIRES D'UNE
PENSION DE RÉVERSION

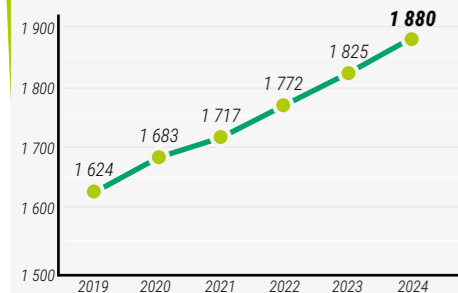
117
BÉNÉFICIAIRES D'UNE
ALLOCATION MINIMALE

LA BRANCHE VIEILLESSE À SPM

Les prestations de la **branche Vieillesse** représentent **21,8 % du budget de la CPS**, pour un montant total de **17,3 millions d'euros** en progression de +7,99% par rapport à 2023.

Cela s'explique à la fois par l'augmentation du nombre de pensionnaires et par la revalorisation de +5,3% appliquée au 1^{er} janvier 2024 à l'ensemble des pensions.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRE D'UNE RETRAITE PERSONNELLE



PRÉPARER LES RETRAITES

Dès l'entrée dans la vie professionnelle, la CPS alimente le compte individuel retraite à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS) des employeurs et travailleurs indépendants.

Les actifs reçoivent régulièrement un relevé de carrière, envoyé tous les cinq ans à partir de 35 ans.

La CPS accompagne aussi les assurés dès 55 ans dans la préparation de leur départ : estimation de l'âge de départ, simulation de pension, explication des démarches...

En 2024, ce sont :

- **428** relevés de carrière transmis,
- **158** demandes de prestations retraite qui ont été étudiées,
- **212** simulations du montant de la pension de retraite.

PAYER LES RETRAITES

Une fois les droits ouverts, le Service Retraite assure le versement continu des pensions et la mise à jour des dossiers : changement d'adresse, coordonnées bancaires, décès, réversion, ouverture de nouveaux droits...

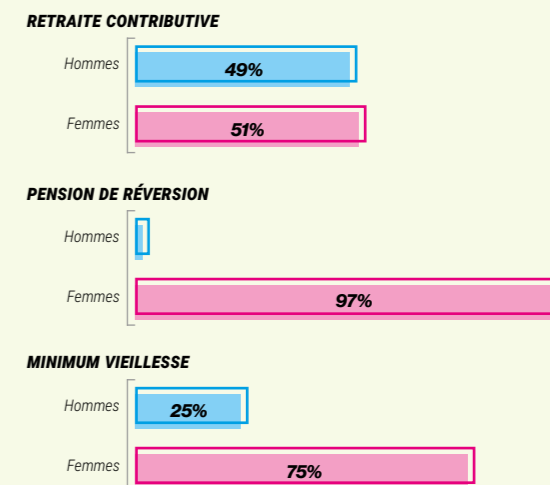
Un travail discret mais essentiel pour garantir la continuité des paiements auprès de l'ensemble des retraités de l'archipel.



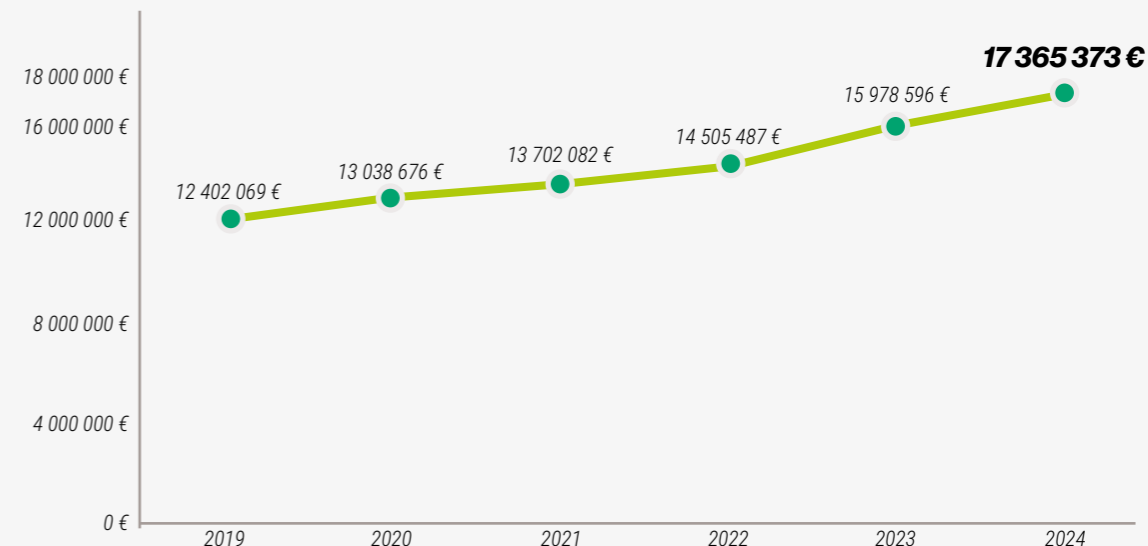
PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

La répartition des bénéficiaires révèle des profils différents selon les types de prestations. Les retraites personnelles restent relativement équilibrées entre femmes et hommes. En revanche, les écarts sont plus marqués pour les pensions de réversion et le minimum vieillesse, des dispositifs historiquement davantage mobilisés vers les femmes. Cette tendance s'explique en partie par des trajectoires professionnelles plus fragmentées ou moins rémunérées pour certaines générations, entraînant des pensions personnelles plus modestes et une plus forte éligibilité à ces prestations complémentaires.

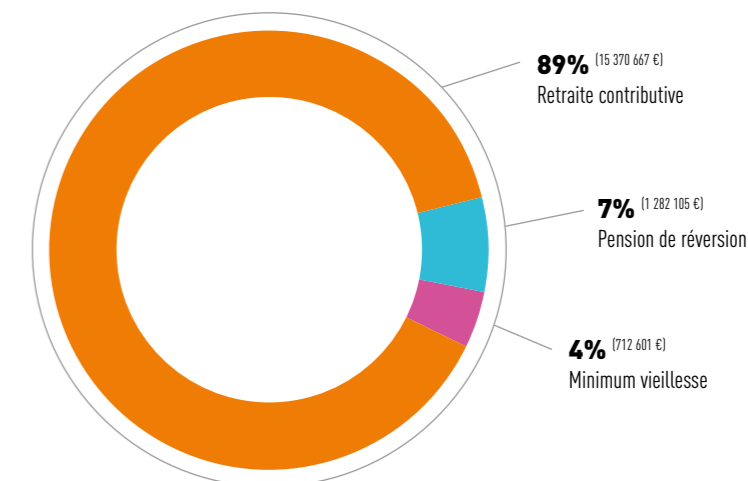
RÉPARTITION H/F PAR PRESTATION



ÉVOLUTION DES DÉPENSES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES



RÉPARTITION DES POSTES DE DÉPENSES

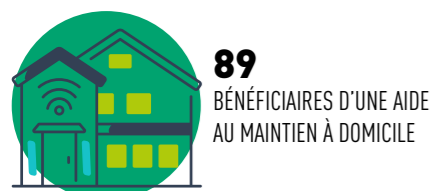


L'action sociale en soutien des usagers.

La politique d'action sanitaire et sociale du Conseil d'Administration se traduit par l'accompagnement et les prestations déployés par le Service Action Sociale, qui intervient dans les domaines de la maladie, de la famille et du vieillissement. Cette action complète les dispositifs légaux et apporte des réponses ciblées aux besoins de la population de l'archipel.



CHIFFRES CLÉS



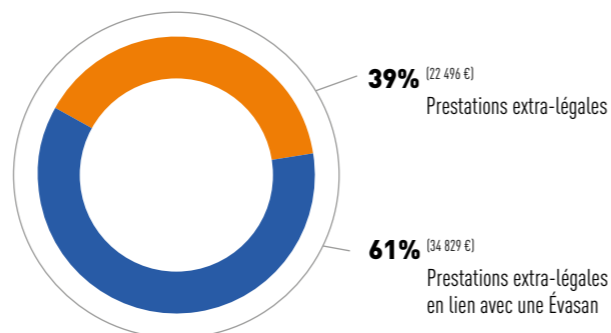
ACCOMPAGNER LES ASSURÉS FRAGILISÉS PAR LEUR ÉTAT DE SANTÉ

Le service Action Sociale soutient les assurés confrontés à une maladie, un accident ou un arrêt de travail. Son action contribue à prévenir la désinsertion professionnelle, en lien étroit avec le service Médical, le service Maladie et le service Prévention.

En 2024, **57 325 €** ont été consacrés aux aides extra-légales liées à la santé, contre 96 127 € en 2023. Cette évolution reflète la nature même de ces aides, qui répondent à des situations ponctuelles et très variables d'une année à l'autre. Certaines demandes, plus exceptionnelles, avaient fortement contribué au budget de l'an dernier, tandis que leur nombre a été plus limité en 2024.

Les aides liées aux Évasan demeurent stables et même légèrement en hausse, confirmant leur rôle central dans l'accompagnement des assurés nécessitant des soins hors de l'archipel.

RÉPARTITION DES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES - AXE MALADIE -



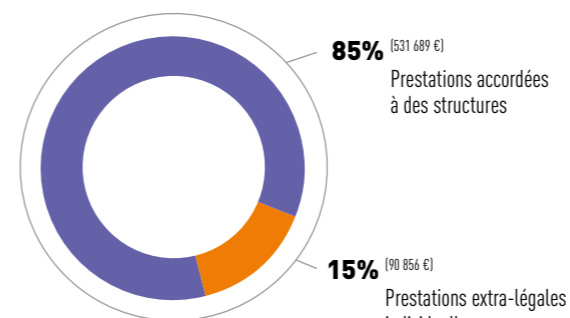
AGIR POUR LA PROMOTION DES FAMILLES

L'accompagnement des familles repose à la fois sur des aides individuelles et sur le soutien apporté aux services qui accueillent ou accompagnent les enfants et leurs parents. En 2024, **622 545 €** ont été consacrés à cet axe, en légère progression de +2.4% par rapport à 2023.

La majeure partie de ce budget est destinée aux structures locales. Ces financements concernent notamment la Prestation de service unique (PSU), les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et les espaces de vie sociale, avec un impact direct pour les familles qui utilisent ces services. En 2024, 38 familles ont pu en bénéficier.

Des aides individuelles complètent cet accompagnement en répondant à des besoins ponctuels rencontrés par les familles.

RÉPARTITION DES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES - AXE FAMILLE -

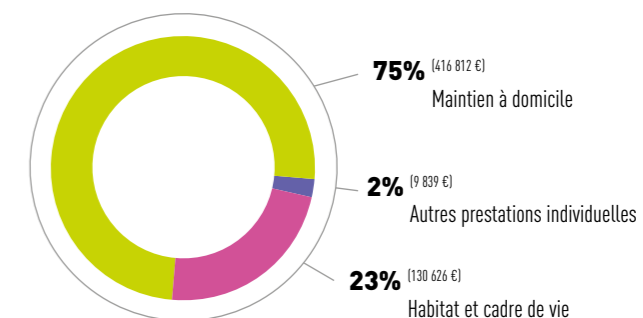


BIEN VIEILLIR

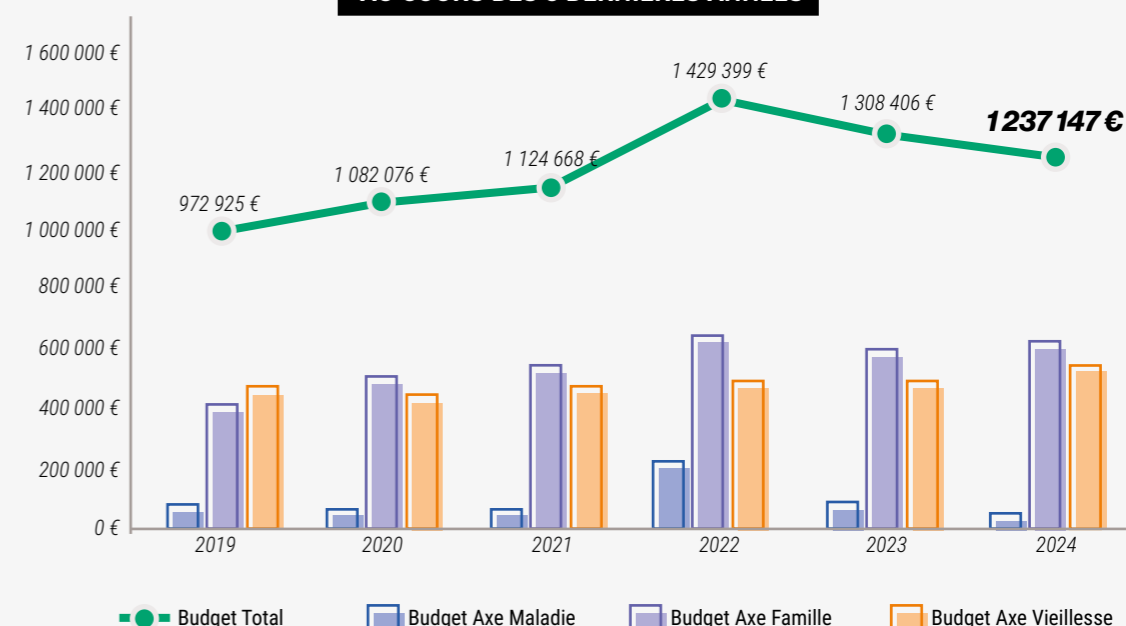
Le maintien à domicile constitue le cœur de l'action menée en faveur des personnes âgées. L'essentiel des moyens a été orienté vers les services permettant aux seniors de rester chez eux dans de bonnes conditions, accompagnés lorsque nécessaire par des aménagements du logement pour sécuriser leur quotidien.

Le budget global dédié à cet axe atteint **557 277 €**, en hausse de +10% par rapport à 2023. Des aides individuelles viennent compléter cet accompagnement lorsqu'une situation particulière le justifie, afin de prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées de l'archipel.

RÉPARTITION DES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES - AXE VIEILLESSE -



ÉVOLUTION DU MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES



Le recouvrement des cotisations.

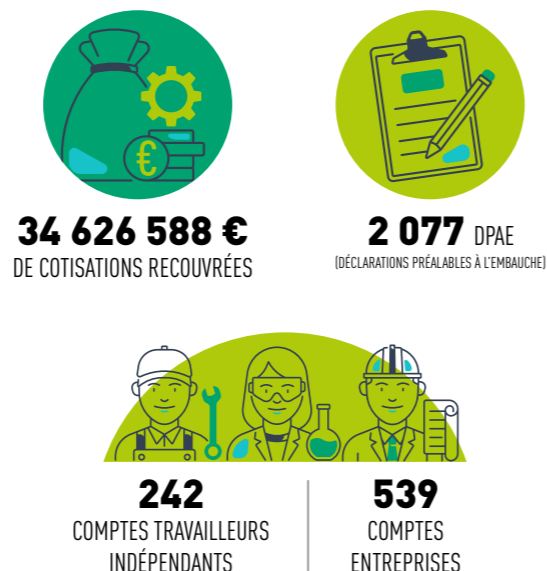
Le service « Recouvrement & Relations aux entreprises » de la CPS accompagne les entreprises et les travailleurs indépendants pour la collecte et la redistribution des cotisations sociales afin d'assurer le financement de la protection sociale des Saint-Pierrais et Miquelonnais au quotidien.

LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE À SPM

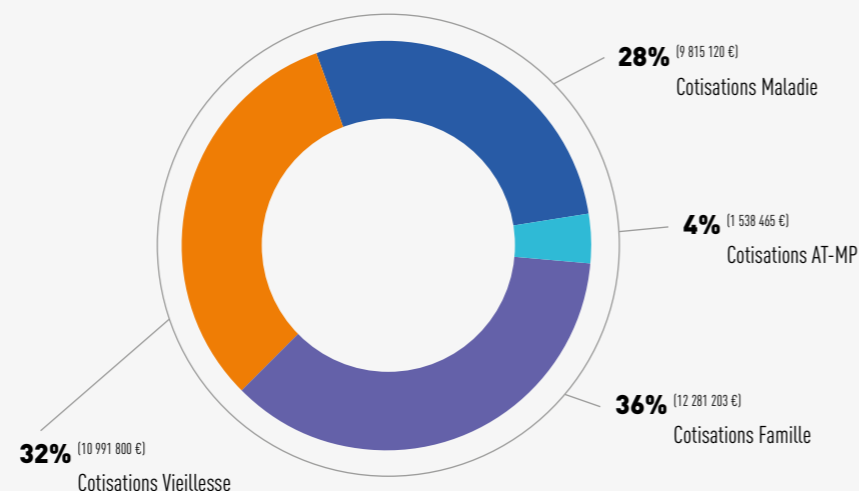
En 2024, la CPS a recouvré **34,6 millions d'euros** de cotisations^(*) auprès des salariés et des entreprises de l'archipel, en progression de +4,47% par rapport à 2023. L'augmentation du montant recouvré s'explique à la fois par les évolutions nationales (notamment la revalorisation du plafond de la Sécurité Sociale et celles du SMIC) et par la hausse de la cotisation vieillesse locale, qui élargissent l'assiette des contributions.

Ces recettes représentent **43,40%** du financement global de la CPS.

CHIFFRES CLÉS



RÉPARTITION DES COTISATIONS RECOUVRÉES



LE SUIVI DU RECOUVREMENT

Le service Recouvrement assure un suivi régulier des cotisations auprès des entreprises et des travailleurs indépendants. En 2024, plusieurs actions ont été menées pour garantir le bon niveau de recouvrement, notamment l'envoi de **747** mises en demeure en cas d'impayés et la gestion de **160** demandes de remises gracieuses.

^(*) La CPS assure également la collecte de certaines contributions pour le compte de tiers, reversées aux organismes concernés, qui ne sont pas incluses dans ce montant.



LE FINANCEMENT LOCAL DE LA BRANCHE MALADIE

En 2024, les cotisations recouvrées pour la branche Maladie s'élevaient à **9,8 millions d'euros**, en hausse de +3,5 % par rapport à 2023. Les dépenses progressent à hauteur de 54 902 142 €, soit une augmentation de +5 %.

Le ratio recettes/dépenses s'établit à 17,87 %, en légère baisse par rapport à 2023 (18,16 %). Cette évolution montre que les dépenses continuent de croître plus vite que les recettes, maintenant ainsi un déséquilibre structurel pour cette branche.

LE FINANCEMENT LOCAL DE LA BRANCHE AT-MP

Le financement de la branche AT-MP s'élève en 2024 à **1,5 millions d'euros** de cotisations recouvrées, en hausse de +4 % par rapport à 2023. Les dépenses progressent légèrement à 1 895 938 €, soit une augmentation de +3,1 %.

Le ratio recettes/dépenses atteint 81,2 %, poursuivant la tendance à la hausse observée depuis 2022 (78,26 % en 2022 et 80,42 % en 2023). Cette évolution traduit une amélioration progressive du financement de la branche, même si les dépenses continuent de dépasser les recettes et que la branche reste déficitaire.

LE FINANCEMENT LOCAL DE LA BRANCHE RETRAITE

Les cotisations recouvrées pour la branche Vieillesse s'élevaient à **11 millions d'euros** en 2024, en hausse de +5,93 % par rapport à 2023. Les dépenses progressent de 17 365 373 €, soit une augmentation de +7,99 %, reflétant une croissance plus rapide des charges que des recettes.

Le ratio recettes/dépenses, à 63,3 %, montre que la branche Vieillesse reste déficitaire, le financement par les cotisations couvrant encore partiellement les dépenses.

Concernant ces cotisations retraite, elles augmentent chaque année depuis 2016 suite au décret n°2015-1876 du 30 décembre 2015 afin de s'aligner, d'ici 2030, sur les taux de droit commun applicables en métropole.

Les taux pour l'année 2024 sont :

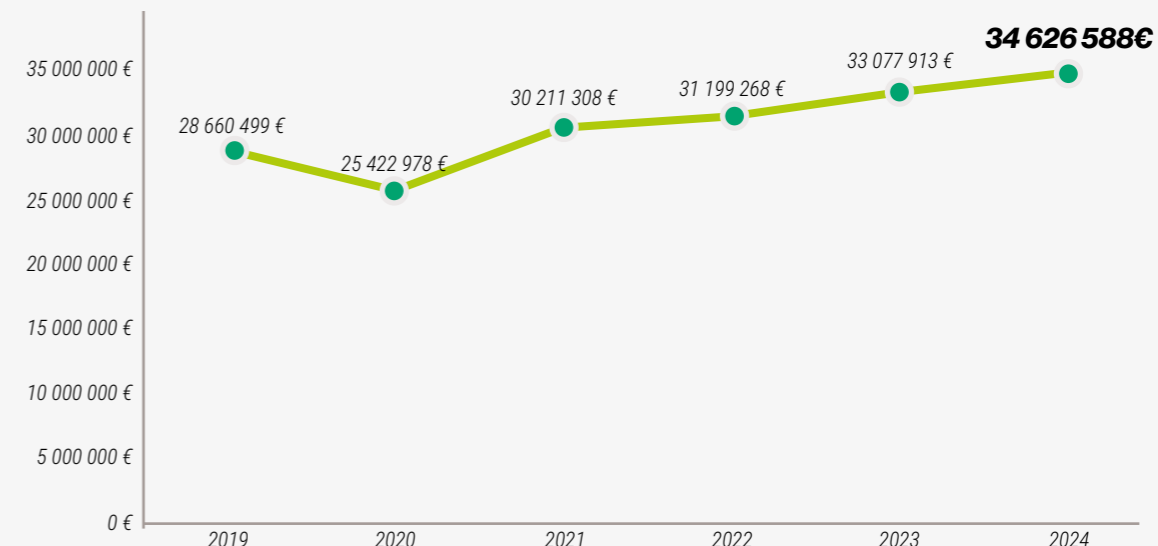
- 8% part employeur (7.72% en 2023)
- 6.74% part salarié (6.65% en 2023)

LE FINANCEMENT LOCAL DE LA BRANCHE FAMILLE

Le montant des cotisations recouvrées pour la branche Famille atteint **12,3 millions d'euros** en 2024, enregistrant une hausse de +3,99 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses progressent à 2 727 338 €, soit une augmentation de +7,65 %.

Le ratio recettes/dépenses reste très élevé (450%), confirmant que la branche Famille est largement excédentaire. Malgré la progression des dépenses, les cotisations couvrent largement les charges, contribuant à la stabilité financière de la branche.

ÉVOLUTION DES COTISATIONS RECOUVRÉES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES



Le Centre de Santé.



Le Centre de Santé de la Caisse de Prévoyance Sociale offre une gamme complète de services de santé, allant de la médecine générale aux soins dentaires, en passant par les soins infirmiers et la rééducation (physique, nutritionnelle, linguistique...). En plus de fournir des soins de qualité, il joue un rôle essentiel dans la promotion de la santé publique au sein de l'archipel.

LA MÉDECINE GÉNÉRALE

L'année 2024 a été marquée par un changement important dans l'offre de soins de proximité. Le départ de deux médecins libéraux a entraîné un transfert presque total de patientèle vers le Centre de Santé, qui a dû assurer la continuité des prises en charge sans renfort supplémentaire de personnel. L'offre de médecine générale sur l'archipel est ainsi passée de 7 à 5 médecins, dont 4 exercent désormais au Centre de Santé.

Cette réorganisation s'est traduite par une hausse significative de l'activité :

- **14 676 consultations** ont été réalisées en 2024, contre 13 258 en 2023, soit une hausse de +10,7% ;
- le produit des actes atteint **510 280 €**, en progression de +32%.

Les équipes ont su absorber cette hausse tout en maintenant un accompagnement régulier des patients chroniques, des actions de prévention et l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

LES SOINS INFIRMIERS

Sept infirmiers diplômés d'État (IDE) ont tout au long de l'année (7j/7) assurés leurs missions au centre de santé comme au domicile des assurés.

LES SOINS DENTAIRES

L'activité dentaire du Centre de Santé a progressé en 2024, reflétant une fréquentation régulière des 2 chirurgiens-dentistes du centre.

Pour les soins d'orthodontie, le partenariat avec un cabinet spécialisé de Saint-Jean (TN) s'est poursuivi, avec 10 missions réalisées au cours de l'année, pour assurer le suivi de plus de 200 enfants.

LA RÉÉDUCATION PHYSIQUE

Avec une équipe de cinq masseurs-kinésithérapeutes, dont un basé à l'année sur l'île de Miquelon, le centre de santé demeure un acteur majeur de la rééducation dans l'archipel.

L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Le Centre de Santé emploie un psychologue conventionné qui propose des séances de soutien psychologique via le dispositif « **Mon soutien psy SPM** ». Ce dispositif permet aux patients de bénéficier d'un soutien professionnel adapté favorisant la prise en charge précoce de troubles psychiques (anxiété, stress, dépression...) légers à modérés afin d'éviter leur aggravation.



14 676
CONSULTATIONS DE
MÉDECINE GÉNÉRALE



68 173
ACTES INFIRMIERS



4 060
ACTES DE DENTISTERIE



11 673
ACTES DE RÉÉDUCATION

CHIFFRES CLÉS

LA (RÉ)ÉDUCATION LINGUISTIQUE

Le Centre de Santé a pu renforcer son équipe en recrutant une orthophoniste en septembre 2024. L'archipel avait en 2023 été fortement impacté par une pénurie d'orthophonistes, limitant l'accès à ces soins essentiels.

LA PRÉVENTION ET LES ACTIVITÉS ANNEXES

Le Centre de Santé joue un rôle actif dans la prévention.

En 2024, nos professionnels se sont une nouvelle fois mobilisés autour de plusieurs actions : dépistage du diabète, vaccination HPV dans les collèges et prévention bucco-dentaire dans les écoles. Ils ont également adhéré au dispositif « **Mon bilan prévention** », désormais accessible via la plateforme de rendez-vous en ligne.

Parallèlement, les missions annexes du Centre ont été assurées avec rigueur par nos médecins : médecine scolaire, visites médicales pour les gens de mer ou les conducteurs.

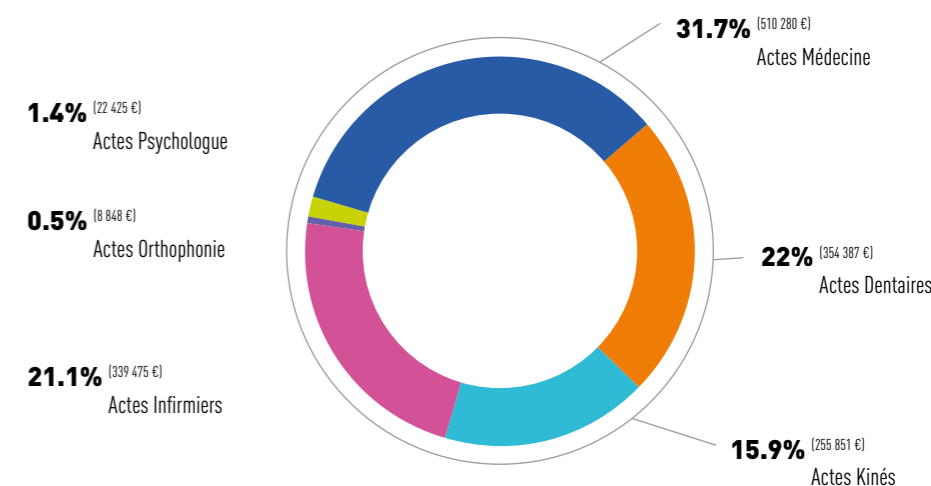


LANCLEMENT D'UN PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Au dernier trimestre 2024, le Centre de Santé a initié un projet d'établissement visant à renforcer et structurer son offre de soins. Ce projet a pour ambition de faciliter l'accès aux soins pour l'ensemble de la population, d'introduire de nouveaux services et d'enrichir la prise en charge des patients en s'appuyant sur le travail interdisciplinaire des équipes.

Il intègre également une dimension forte de prévention et d'éducation à la santé, afin de sensibiliser la population aux gestes et comportements favorables à la santé, de dépister précocement les pathologies et de promouvoir un mode de vie équilibré.

RÉPARTITION DES RECETTES DU CENTRE DE SANTÉ



ÉVOLUTION DES RECETTES AU COURS DES 6 DERNIÈRES ANNÉES





PARTIE 3 :

Les moyens à la CPS.

38 | Les ressources internes

40 | Les services supports

Les ressources internes.



RESSOURCES HUMAINES

Le pôle RH assure la gestion administrative des agents, le suivi du temps de travail, des absences, des mobilités et l'appui aux responsables d'équipe dans l'organisation du travail. Il veille à l'application des règles statutaires et conventionnelles et accompagne l'évolution des effectifs. En 2024, 60 contrats ont été rédigés et 11 recrutements en CDI ont été menés, dont une majorité au Centre de Santé.

Une part importante de l'activité RH concerne en effet le recrutement, porté en grande partie par les besoins du Centre de Santé. Les métiers de santé connaissent un turnover plus marqué, ce qui conduit à des recrutements plus réguliers et mobilise le service de manière soutenue.

La formation professionnelle occupe également une place importante. Le pôle RH a assuré la mise en œuvre du plan de formation, dont le taux d'exécution s'établit à 50,89 %, représentant 342 jours de formation et 75 salariés concernés. Les entretiens professionnels ont permis d'échanger avec les agents sur leurs parcours, leurs besoins en compétences et leurs perspectives d'évolution.



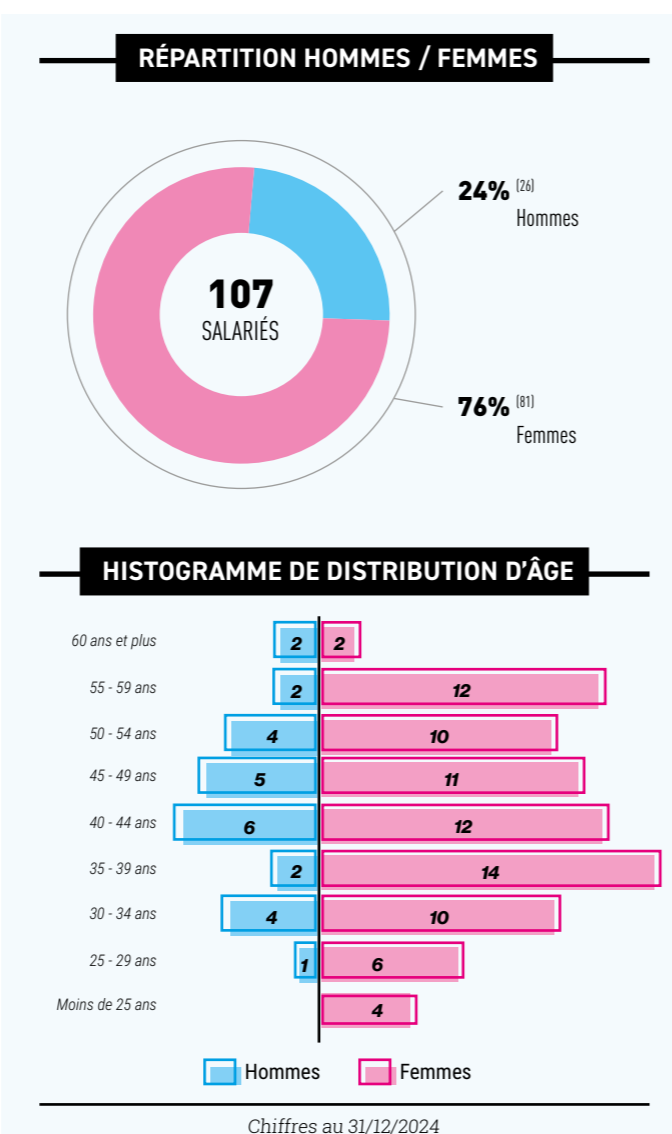
ABSENCE : 2 276,5 JOURS EN 2024

La maladie représente la part la plus importante avec **1 575** jours d'absence, suivie de **238,5** jours liés aux accidents du travail ou maladie professionnelle.

Les congés en lien avec la maternité (ou paternité) totalisent **358** jours, tandis que **105** jours pour enfant malade ont été accordés pour que les salariés puissent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les ressources internes regroupent les pôles qui soutiennent l'activité de la CPS au quotidien.

Qu'il s'agisse de la gestion budgétaire, de l'entretien du patrimoine immobilier, de l'accompagnement des agents ou des actions en faveur de la qualité de vie au travail, ils assurent les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à la continuité du service rendu aux assurés.



ACHAT BUDGET & MOYENS GÉNÉRAUX

Les pôles Achat Budget et Moyens Généraux agissent conjointement pour répondre aux besoins matériels et techniques des services. Leur périmètre couvre les achats courants, les marchés publics (appel d'offre et réception des marchés), le suivi budgétaire ainsi que la maintenance des bâtiments du siège de la CPS, du Centre de Santé, de l'antenne CPS à Miquelon et immeubles en location.

En 2024, plusieurs interventions ont été réalisées par nos agents : rafraîchissements de bureaux, travaux de peinture et d'éclairage, installation de signalétique, amélioration du confort acoustique des bureaux et espaces communs ou encore rénovation de certains sanitaires. Ces opérations contribuent à maintenir des espaces de travail adaptés aux besoins des équipes et du public.

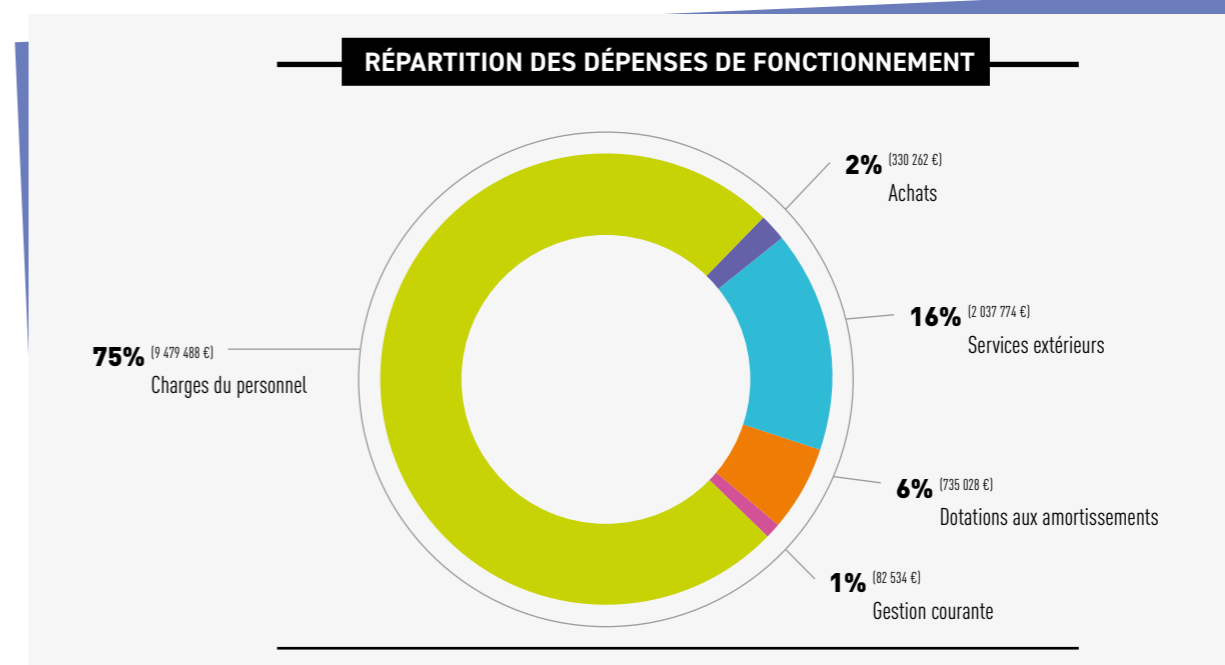


RSO

Le pôle RSO a poursuivi les actions destinées à renforcer la prévention, la cohésion et la qualité de vie au travail. En 2024, plusieurs semaines thématiques ou événements ont été relayés en interne : Semaine du handicap, Semaine de la QVCT, Semaine du développement durable, Octobre Rose, Semaine des métiers de la Sécurité sociale, Semaine de la dénutrition, Semaine des aidants ou encore Semaine d'information sur la santé mentale.

Ces temps forts permettent de sensibiliser l'ensemble des équipes et d'impliquer les agents au-delà de leurs missions habituelles.

La CPS a également participé au Baromètre Social Institutionnel (BSI) des organismes de Sécurité sociale, afin de mieux identifier les attentes des collaborateurs et d'alimenter les démarches d'amélioration interne.



Les services supports.

Les services supports regroupent les pôles qui accompagnent l'ensemble des activités de la CPS. Informatique, communication, juridique, comptabilité contribuent chacun à la qualité du service rendu aux assurés, en appui aux équipes opérationnelles.



SYSTÈME INFORMATION

Le service informatique a assuré en 2024 la continuité du système d'information et le support aux équipes, avec 788 demandes traitées et 88 500 courriels automatisés envoyés par les outils internes.

L'appliquatif actuel a fait l'objet de 43 mises à jour, tandis que la nouvelle version a continué de progresser : 495 évolutions intégrées, 32 versions livrées en test et une réalisation estimée à 97 % en fin d'année.

L'année a aussi été marquée par l'intégration du site de Miquelon via fibre optique, le déploiement d'un nouveau NAS, l'installation de PC portables pour les managers et la mise à niveau de la sécurité des courriels sortants.



CHIFFRES CLÉS

48.3 To
DE STOCKAGE EN PRODUCTION
&
75.3 To
DE STOCKAGE EN BACKUP

120 POSTES
6 SERVEURS PHYSIQUES
29 SERVEURS VIRTUELS
98 POSTES VIRTUELS



CHIFFRES CLÉS

333
SOLLICITATIONS DU SERVICE
17
DOSSIERS INSTRUITS
EN COMMISSION DE RECOURS AMIABLE
13
DOSSIERS DE RECOURS CONTRE TIERS

JURIDIQUE

Le service juridique intervient en appui de l'ensemble des services, dans un contexte marqué par les spécificités réglementaires du régime local de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il répond aux sollicitations pour l'interprétation des textes, la rédaction de notes, la sécurisation des procédures et l'accompagnement juridique des dossiers.

Le service instruit également les demandes de recours amiable déposées par les assurés et traite les dossiers de recours contre tiers afin de permettre à la CPS de récupérer les dépenses engagées lorsqu'une responsabilité extérieure est identifiée.

COMMUNICATION

Le service Communication accompagne l'ensemble des services dans la diffusion de l'information, en interne comme auprès du public. En 2024, il a assuré la production et la publication de contenus sur les réseaux sociaux, la rédaction d'avis radio, la mise en ligne d'articles sur le site internet ainsi que la mise en œuvre des différentes campagnes de communication menées par la CPS. Le service a également collaboré régulièrement avec les médias locaux (41 sollicitations en 2024) pour relayer l'actualité de l'organisme et informer les assurés sur les actions conduites.

En interne, il a continué d'alimenter l'intranet, qui reste le principal canal d'information (178 posts) et de valorisation de la vie de l'établissement.

L'année a aussi été marquée par la réalisation de deux enquêtes : une enquête de satisfaction grand public et l'enquête annuelle dédiée aux assurés ayant bénéficié d'une évacuation sanitaire. Ces démarches permettent d'évaluer la satisfaction, mais surtout d'identifier des pistes d'amélioration.

CHIFFRES CLÉS



12 000
VISITES EN MOYENNE PAR MOIS
DU SITE INTERNET SECUSPM.COM

279
PUBLICATIONS FACEBOOK

178
POSTS SUR L'INTRANET



COMPTABILITÉ

Le service Comptabilité assure le contrôle et la mise en paiement des fichiers issus des traitements réalisés par les différents services de la CPS, y compris le versement des dotations.

CONTRÔLE MÉTIERS

La CPS est responsable de la conformité des paiements, en veillant à ce que ceux-ci soient réalisés « au bon droit », c'est à dire en respectant strictement les droits à les critères d'éligibilité des assurés.



PARTIE 4 :

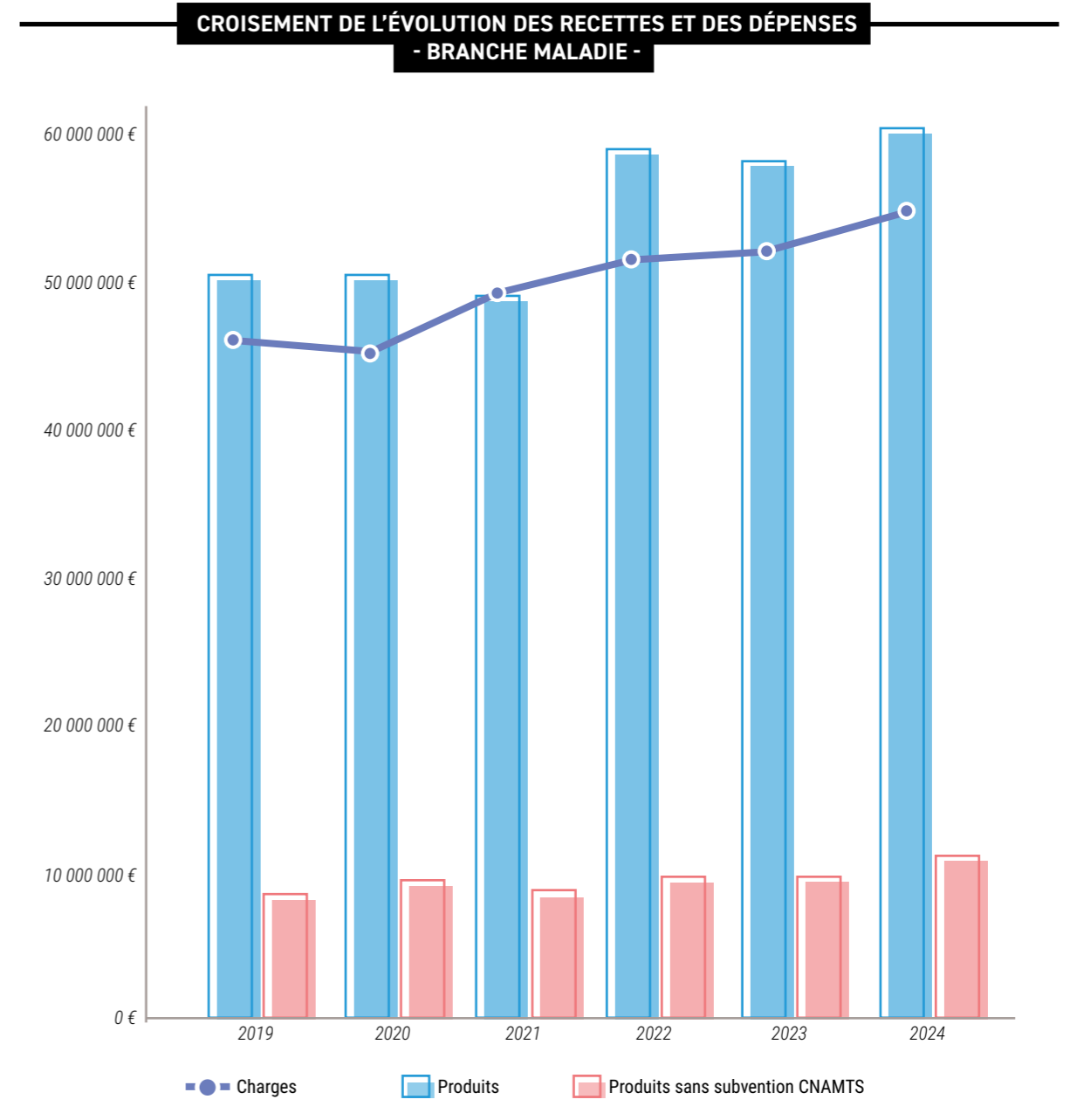
Les résultats détaillés de la CPS.

- 44 | Les charges et produits .Maladie
- 46 | Les charges et produits .AT-MP
- 47 | Les charges et produits .Famille
- 48 | Les charges et produits .Vieillesse
- 49 | Les charges .Action Sociale
- 50 | Les paramètres salaires .Cotisations

CHARGES ET PRODUITS MALADIE

Postes des CHARGES	2023	2024	Evolution 2023-2024
SOINS DE VILLE	1 032 309 €	1 021 507 €	+ 12 584 €
• Consultations et visites médicales	494 624 €	505 799 €	+ 11 175 €
• Médicaments	3 244 010 €	3 560 216 €	+ 316 206 €
• Soins dentaires	275 995 €	332 727 €	+ 56 732 €
• Soins infirmiers	505 505 €	323 222 €	- 179 283 €
• Soins kinésithérapie	235 178 €	179 194 €	- 55 984 €
• Soins orthophonie	46 340 €	22 205 €	- 24 135 €
• Optique	33 356 €	52 799 €	+ 19 443 €
• Appareillage	145 549 €	172 590 €	+ 27 041 €
• Soins pédicurie	4 206 €	0 €	- 4 206 €
• Transport sanitaire (VSL)	84 648 €	8 461 €	- 76 187 €
• Divers soins de ville	16 411 €	45 878 €	+ 29 467 €
SUBVENTION ÉTABLISSEMENT SANTÉ	34 692 885 €	36 220 421 €	+ 1 527 536 €
• Dotation Globale Hospitalière budget générale (CHFD)	29 873 434 €	30 932 274 €	+ 1 058 840 €
• Dotation Globale Hospitalière USLD (CHFD)	2 947 927 €	3 174 246 €	+ 226 319 €
• Maison de retraite (CHFD)	1 384 585 €	1 625 657 €	+ 241 072 €
• Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) (CHFD)	486 939 €	488 244 €	+ 1 305 €
PRESTATIONS EN ESPÈCES	2 808 021 €	2 707 859 €	- 100 162 €
• Indemnités journalières maternité	261 391 €	183 766 €	- 77 625 €
• Indemnités journalières maladie	1 087 087 €	1 068 388 €	- 18 699 €
• Congé paternité	27 736 €	38 175 €	+ 10 439 €
• Pension d'invalidité	1 366 687 €	1 372 861 €	+ 6 174 €
• Allocation supplémentaire d'invalidité	21 842 €	21 485 €	- 357 €
• Capital décès	43 278 €	23 184 €	- 20 094 €
ÉVACUATIONS SANITAIRES	8 078 551 €	8 747 203 €	+ 668 652 €
• Soins à l'extérieur	5 761 197 €	6 254 374 €	+ 493 177 €
• Transport	1 619 942 €	1 704 897 €	+ 84 955 €
• Indemnités journalière de séjour (hébergement)	647 412 €	787 932 €	+ 90 520 €
PROFESSIONNELS DE SANTÉ	937 601 €	857 356 €	- 80 245 €
• Formation des professionnels de santé	31 893 €	27 839 €	- 4 054 €
• Rémunération conventionnelle	897 537 €	820 342 €	- 77 195 €
• Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP)	8 171 €	9 175 €	+ 1 004 €
AUTRES CHARGES	654 809 €	1 017 811 €	+ 363 002 €
• Déplacement sanitaires Miquelon / Saint-Pierre	76 987 €	93 464 €	+ 16 477 €
• Centre en cure ambulatoire alcoolologique	500 770 €	508 270 €	+ 7 500 €
• Autres transport	-	308 893 €	+ 308 893 €
• Vaccination / Prévention	75 508 €	94 779 €	+ 19 271 €
• Divers	1 544 €	12 405 €	+ 10 861 €
TOTAL DES CHARGES	52 151 960 €	54 902 142 €	+ 2 750 183 €

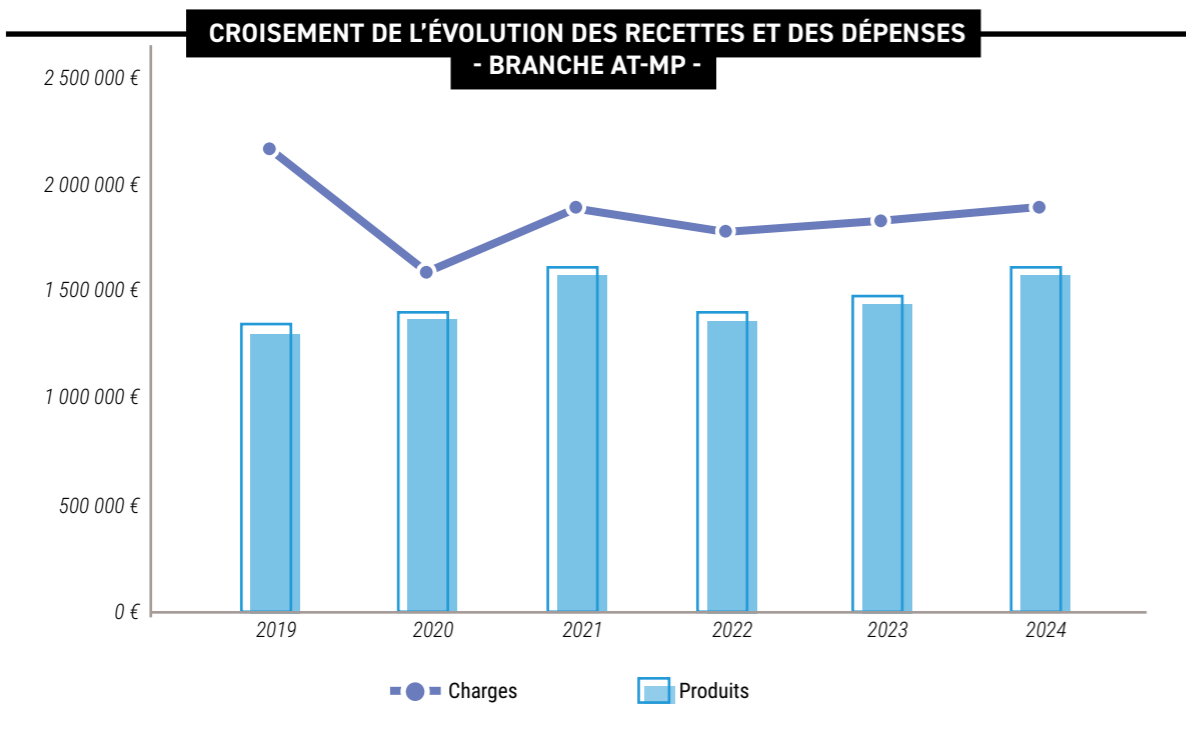
Postes des PRODUITS	2023	2024	Evolution 2023-2024
COTISATIONS	9 469 760 €	9 815 120 €	+ 345 360 €
SUBVENTION CNAMTS	48 625 185 €	48 813 084 €	+ 187 899 €
RECOURS CONTRE TIERS	175 232 €	538 420 €	+ 363 188 €
AUTRES PRODUITS	90 606 €	1 105 707 €	+ 1 015 101 €
TOTAL DES PRODUITS	58 360 783 €	60 272 331 €	+ 1 911 548 €



CHARGES ET PRODUITS ACCIDENT DU TRAVAIL & MALADIE PROFESSIONNELLE

Postes des CHARGES	2023	2024	Evolution 2023-2024
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 032 309 €	1 021 507 €	-10 802 €
• IJ accident du travail	852 793 €	973 974 €	+121 181 €
• IJ maladie professionnelle	179 517 €	47 533 €	-131 984 €
RENTES	533 202 €	548 387 €	+15 186 €
SOINS	264 978 €	273 838 €	+8 860 €
• Soins paramédicaux	13 278 €	10 613 €	-2 665 €
• Soins à l'extérieur liés à un AT ou MP	233 117 €	214 480 €	-18 637 €
• Médicaments, soins dentaires et appareillage	913 €	265 €	-648 €
• Consultations et visites	8 219 €	8 514 €	+295 €
• DAF	8 670 €	39 966 €	+31 296 €
• Autres	781 €	-	-781 €
PRÉVENTION	8 000 €	52 206 €	+44 206 €
TOTAL DES CHARGES	1 838 489 €	1 895 938 €	+57 449 €

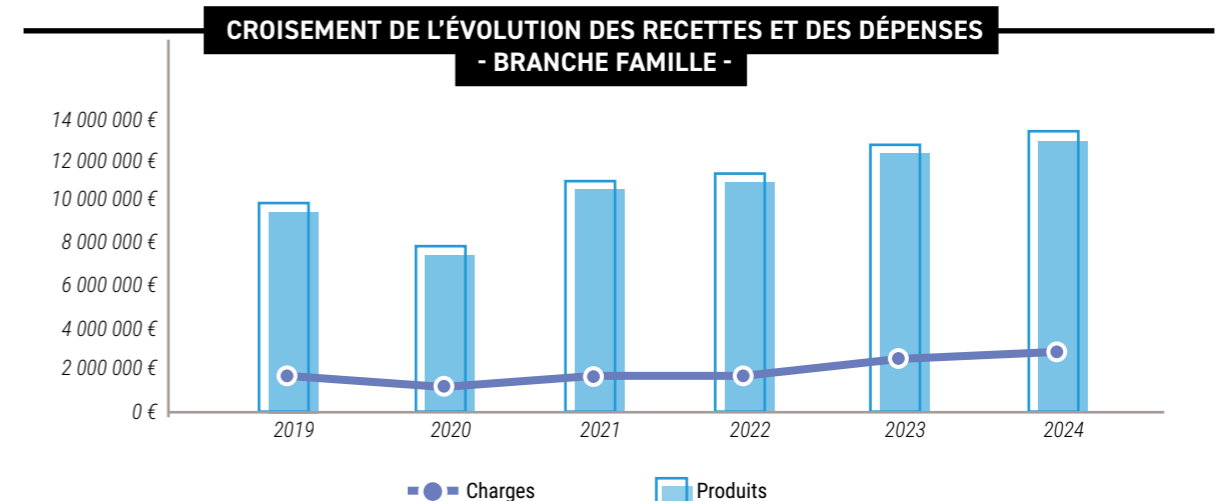
Postes des PRODUITS	2023	2024	Evolution 2023-2024
COTISATIONS	1 477 480 €	1 538 480 €	+60 985 €
AUTRES PRODUITS	6 158 €	1 802 €	-4 356 €
RECOURS CONTRE TIERS	-	81 583 €	+81 583 €
TOTAL DES PRODUITS	1 483 638 €	1 621 850 €	+138 212 €



CHARGES ET PRODUITS FAMILLE

Postes des CHARGES	2023	2024	Evolution 2023-2024
ALLOCATIONS FAMILIALES	839 522 €	851 852 €	+12 330 €
FORFAIT ALLOCATIONS FAMILIALES	3 825 €	7 487 €	+3 662 €
ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)	74 724 €	77 437 €	+2 713 €
COMPLÉMENT FAMILIAL (CF)	66 489 €	73 321 €	+6 832 €
ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL (ASF)	85 665 €	94 768 €	+9 103 €
ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH)	71 131 €	82 048 €	+10 917 €
ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP)	-	8 403 €	+8 403 €
ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE)	2 182 €	1 615 €	-567 €
PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE)	581 824 €	565 892 €	-15 932 €
• Prime à la naissance ou à l'adoption	35 734 €	33 774 €	-1 960 €
• Allocation de base	257 830 €	253 091 €	-4 739 €
• Complément libre choix de mode de garde (Cmg)	262 937 €	255 905 €	-7 032 €
• Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	25 323 €	23 122 €	-2 201 €
SOLIDARITÉ (COMPLÉMENTS DE REVENUS)	654 309 €	773 370 €	+119 061 €
• Prime d'Activité (pour le compte de la CNAF)	70 877 €	71 293 €	+416 €
• Revenu de Solidarité Active (Rsa) (pour le compte de la collectivité territoriale)	56 611 €	82 206 €	+25 595 €
• Allocation aux adultes handicapés (Aah) (pour le compte de la CNAF)	519 414 €	614 562 €	+95 148 €
• Revenu de Solidarité (Rso) (pour le compte de la collectivité territoriale)	7 407 €	5 309 €	-2 098 €
LOGEMENT	139 094 €	191 145 €	+52 051 €
• Allocation de logement sociale (Als) (pour le compte du FNAL)	107 062 €	107 062 €	+36 863 €
• Allocation de logement familiale (Alf) (pour le compte du FNAL)	32 032 €	47 220 €	+15 188 €
TOTAL DES CHARGES	2 518 765 €	2 727 338 €	+208 573 €

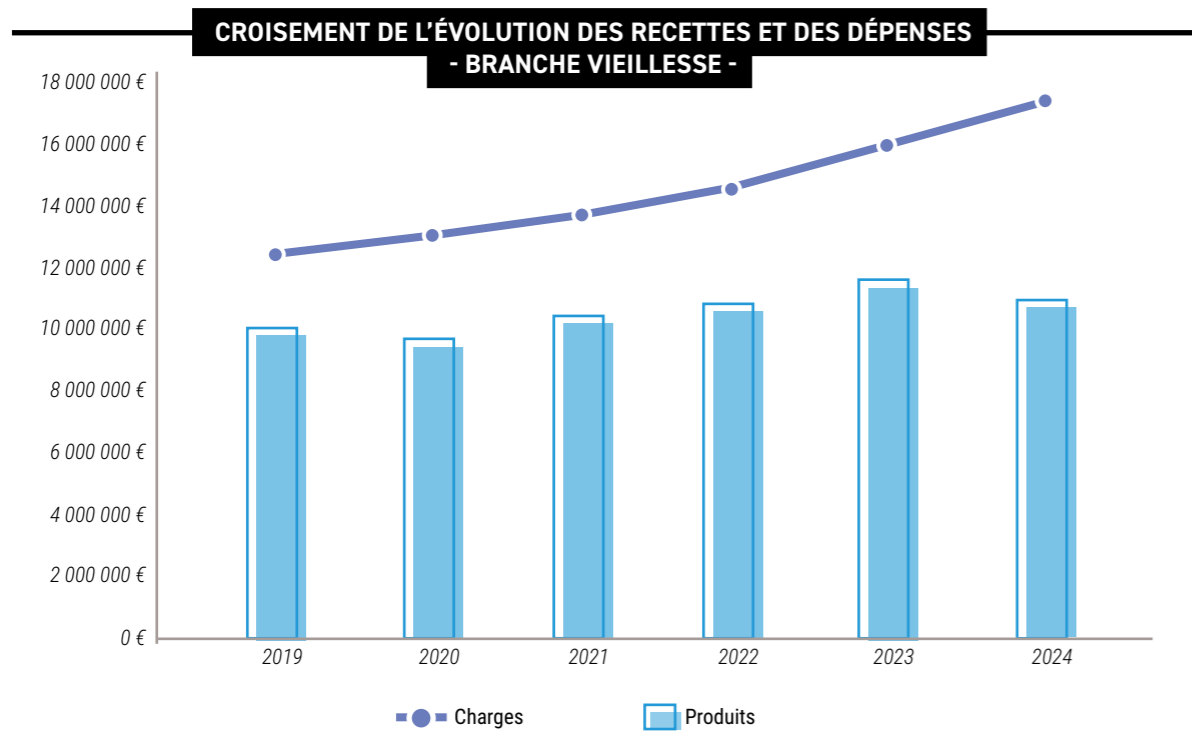
Postes des PRODUITS	2023	2024	Evolution 2023-2024
COTISATIONS	11 790 699 €	12 281 203 €	+490 504 €
AUTRES PRODUITS	39 235 €	12 137 €	-27 098 €
VERSEMENT CNAF AU TITRE DE AAH & PRIME D'ACTIVITÉ	590 291 €	685 855 €	+95 564 €
VERSEMENT FNAL AU TITRE DES AIDES AU LOGEMENT	139 094 €	191 145 €	+52 051 €
VERSEMENT COLLECTIVITÉ TERRITORIALE AU TITRE DU RSA & RSO	64 017 €	87 515 €	+23 498 €
TOTAL DES PRODUITS	12 623 337 €	13 257 855 €	+634 518 €



CHARGES ET PRODUITS VIEILLESSE

Postes des CHARGES	2023	2024	Evolution 2023-2024
RETRAITE CONTRIBUTIVE	14 015 605 €	15 370 667 €	+1355 062 €
PENSION DE RÉVERSION	1271344 €	1282 105 €	+ 10761 €
PRESTATIONS MINIMALES	118 551 €	119 128 €	+577 €
ALLOCATION SPÉCIALE	6 880 €	7 244 €	+364 €
ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)	560 992 €	580 728 €	+19736 €
DIFFÉRENTIEL AVT	5 224 €	5 501 €	+ 277 €
TOTAL DES CHARGES	15 978 596 €	17 365 373 €	+1386 777 €

Postes des PRODUITS	2023	2024	Evolution 2023-2024
COTISATIONS	10 339 973 €	10 991 800 €	+621827 €
AUTRES PRODUITS	1293 914 €	-	-1293 914 €
TOTAL DES PRODUITS	11 633 887 €	10 991 800 €	-642 087 €



CHARGES ACTION SOCIALE

Postes des CHARGES Axe Maladie	2023	2024	Evolution 2023-2024
PRESTATION EN LIEN AVEC UNE EVASAN	31115 €	34 829 €	+ 3714 €
• Financement d'un 2 nd accompagnateur	25370 €	25 926 €	+556 €
• Complément d'indemnités de séjour	1525 €	903 €	-622 €
• Indemnités de séjour (cas de force majeure)	260 €	0 €	-260 €
• Forfait rapatriement corps	1500 €	8 000 €	+6500 €
• Frais de surclassement accompagnateur	2460 €	0 €	-2460 €
AUTRES PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES INDIVIDUELLES	65 012 €	22 496 €	-42 516 €
• Accompagnement en situation de précarité	20 051 €	6 863 €	-13 188 €
• Aide financière exceptionnelle	6 875 €	0 €	-6 875 €
• Secours pour acquisition électroménager - équipement mobilier	1070 €	0 €	-1070 €
• Frais obsèques	20 206 €	2 701 €	-17 505 €
• Autres	16 810 €	12 932 €	-3 878 €
TOTAL DES CHARGES Axe Maladie	96 127 €	57 325 €	-38 802 €

Postes des CHARGES Axe Famille	2023	2024	Evolution 2023-2024
PRESTATIONS EXTRA-LÉGALES INDIVIDUELLES	89 997 €	90 856 €	+ 859 €
• Aide au chauffage famille	55 577 €	33 329 €	-22 248 €
• Action éducative budgétaire	19 308 €	3 400 €	-15 908 €
• Aide financière exceptionnelle	7 669 €	15 842 €	+8 173 €
• Conseil individuel et familial	-156 €	33 735 €	+33 891 €
• Situation d'isolement parental	1200 €	930 €	-270 €
• Autres	6 399 €	3 620 €	-2 779 €
SUBVENTIONS ACCORDÉES À DES STRUCTURES	517 290 €	531 689 €	+ 14 399 €
• Prestation de Service Unique	209 546 €	261 239 €	+51 693 €
• Accueil de loisir sans hébergement	35 491 €	39 604 €	+4 113 €
• Établissement accueil jeunes enfants	36 510 €	55 364 €	+18 854 €
• Espace de Vie Sociale (service + investissement)	145 478 €	92 249 €	-53 229 €
• Médiation Familiale	39 936 €	26 830 €	-13 106 €
• Autres	50 329 €	56 403 €	+6 074 €
TOTAL DES CHARGES Axe Famille	607 287 €	622 545 €	+ 15 258 €

Postes des CHARGES Axe Vieillesse	2023	2024	Evolution 2023-2024
HABITAT ET CADRE DE VIE	142 294 €	130 626 €	-11 668 €
• Aide au chauffage	105 642 €	103 957 €	-1 685 €
• Secours pour acquisition électroménager - équipement mobilier	10 973 €	2 736 €	-8 237 €
• Prestations « Amélioration de l'habitat » & « Petits travaux »	25 679 €	23 933 €	-1 746 €
MAINTIEN À DOMICILE	353 337 €	416 812 €	+ 63 475 €
• PAP	168 167 €	152 614 €	-15 553 €
• PAP +	4 451 €	2 794 €	-1 657 €
• Subvention aux associations agréées de service à la personne	171 645 €	250 000 €	+78 355 €
• Aide à domicile (Arhh)	9 074 €	11 404 €	+2 330 €
AUTRES PRESTATIONS INDIVIDUELLES	5 316 €	9 839 €	+ 4 523 €
• Aide financière exceptionnelle	1 032 €	290 €	-742 €
• Action éducative budgétaire	4 160 €	120 €	-4 040 €
• Kits prévention	124 €	139 €	+15 €
• OSCAR	-	6 170 €	+6 170 €
• Cadre de vie et sécurité à domicile	-	1 976 €	+1 976 €
• Soutien personnalisé	-	1 144 €	+1 144 €
TOTAL DES CHARGES Axe Vieillesse	500 947 €	557 277 €	+ 56 330 €

PARAMÈTRES SALAIRES 2024

COTISATIONS

SMIC Brut

11.65 € de l'heure au 1^{er} janvier 2024
11.88 € de l'heure au 1^{er} novembre 2024

Plafond Sécurité Sociale

3 894 € / mois
46 338 € / année

COTISATIONS	Taux de cotisations		Assiette
	Part Patronale	Part Salariale	
ASSURANCE MALADIE			
• Privé	6.25 %	2.75 %	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Retraités	-	2.00 %	
• Travailleurs indépendants	9.00 %	-	
• Fonctionnaires	4.80 %	2.45 %	Traitement indiciaire brut (TIB)
• Volontaires Service Civique	2.24 %	-	Du plafond de Sécurité Sociale
ALLOCATIONS FAMILIALES			
• Privé	8.00 %	-	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Travailleurs indépendants	8.00 %	-	
• Marins	8.00 %	-	
• Industrie du poisson - Hommes	6.00 %	-	
• Industrie du poisson - Femmes	4.00 %	-	
• Administration et Collectivités - Hommes	16.00 %	-	
• Administration et Collectivités - Femmes	8.00 %	-	
ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE			
• Privé	1.50 %	-	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Travailleurs indépendants	1.50 %	-	
• Génie Civil <small>employant du matériel lourd ou exploitant de carrière</small>	3.50 %	-	
• Manutention portuaire Dockers	3.00 %	0.50 %	Salaire minimum des rentes (19 745,03€) par mois
• Volontaires Service Civique	0.05 %	-	
ASSURANCE VIEILLESSE			
• Privé	8.00 %	6.74 %	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Travailleurs indépendants	14.74 %	-	
• Volontaires Service Civique	14.74 %	-	Indemnité versée dans la limite du plafond de Sécurité Sociale
RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE (RAC)			
• Privé	4.05 %	-	Dans la limite de 4 plafonds de la Sécurité Sociale
• Privé	4.55 %	-	
• Privé	4.05 %	-	
• Privé	0.20 %	-	
RÉGIME DE GARANTIE DES SALAIRES (AGS)			
• Privé (du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2024)	0.20 %	-	Dans la limite de 4 plafonds de la Sécurité Sociale
• Privé (du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2024)	0.25 %	-	
RÉGIME DE GARANTIE DES SALAIRES (AGS)			
• Privé moins de 50 salariés	0.10 %	-	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Privé 50 salariés et plus	0.50 %	-	
• Agents non titulaires et agents non affiliés au CNRACL moins de 50 salariés	0.10 %	-	
• Agents non titulaires et agents non affiliés au CNRACL 50 salariés et plus	0.50 %	-	
• Marins moins de 50 salariés	0.10 %	-	
• Marins 50 salariés et plus	0.50 %	-	Traitement indiciaire brut (TIB)
• Agents titulaires fonction publique d'État - Agents affiliés à la CNRACL moins de 50 salariés	0.10 %	-	
• Agents titulaires fonction publique d'État - Agents affiliés à la CNRACL 50 salariés et plus	0.50 %	-	
CONTRIBUTION LÉGALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE			
• Privé / Marins	0.55 %	-	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Travailleurs indépendants - Artisans	0.29 %	-	Du plafond annuel de Sécurité Sociale (cotisation annuelle forfaitaire)
• Travailleurs indépendants - Commerçants	0.25 %	-	
• Travailleurs indépendants - Profession Libérale	0.25 %	-	
• Travailleurs indépendants - Pêche maritime ou culture marine	0.15 %	-	
• Employeurs de la pêche maritime ou culture marine moins de 11 salariés	0.15 %	-	Du plafond mensuel de Sécurité Sociale (cotisation forfaitaire mensuelle)
• Employeurs de la pêche maritime ou culture marine 11 salariés et plus	0.55 %	-	
CONTRIBUTION PATRONALE AU DIALOGUE SOCIAL			
• Employeurs de droit privé	0.16 %	-	Dans la limite du plafond de la Sécurité Sociale
• Employeurs de droit public employant du personnel dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé			
• Particuliers employeurs			

Directeur de publication :
Sandrine Lebailly-Robert, directrice générale par intérim
de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) de Saint-Pierre et Miquelon

Rédaction et données statistiques :
Direction Générale
Direction Comptable et Financière
Pôle Études et Gestion des Risques
Service Communication

Conception et réalisation :
Service Communication de la CPS

Édition :
Novembre 2025



Caisse de Prévoyance Sociale
Angle des Bds Colmay et Thélot
BP : 4220
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Téléphone : 0508 41 15 70
www.secuspm.com



secuspm



company/secuspm